

DEPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DU SORNIN

## SERVICE DE L'EAU POTABLE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



### EXERCICE 2023



SECUNDO  
Une expertise au service de l'eau  
SARL au capital de 25 000 € - RCS Lyon 481 210 243  
31 Cours Émile Zola 69100 VILLEURBANNE  
04 78 54 17 31



SIE de la VALLÉE du SORNIN  
Mairie de SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF  
71740 SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF  
syndicatdeseauxdusornin@orange.fr  
(03) 85 26 21 61

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

TABLE DES M



ID : 071-257101949-20241009-2024\_12-DE

## I. TABLE DES MATIERES

I.	TABLE DES MATIERES.....	3
II.	ORIGINE DES DONNEES POUR L'ETABLISSEMENT DU RPQS 2023.....	6
III.	TABLEAU RECAPITULATIF ET COMPARAISON AVEC LES DONNEES DEPARTEMENTALES .....	6
IV.	LES INDICATEURS REGEMENTAIRES.....	7
V.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE .....	8
V.1	LE TERRITOIRE DESSERVI .....	8
V.2	LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DU SERVICE D'EAU POTABLE .....	9
V.2.1	LA PRODUCTION PROPRE .....	9
V.2.1.1	Service de Saint Igny de Roche.....	9
V.2.1.2	Service du Bois de la Grange.....	9
V.2.1.3	Service de Saint-Marcel d'Iguerande.....	9
V.2.1.4	Service de Saint-Julien de Jonzy .....	9
V.2.1.5	Service de Sainte-Foy .....	10
V.2.1.6	Réseaux indépendants .....	10
V.2.2	LES ACHATS D'EAU .....	10
V.2.3	LE SYNOPTIQUE .....	11
V.3	LE MODE DE GESTION.....	12
V.4	LES HABITANTS DESSERVIS.....	14
V.5	LE NOMBRE D'ABONNES.....	15
V.5.1	INVENTAIRE ET EVOLUTION.....	15
V.5.2	COMPARAISON AVEC LES NOMBRES DE BRANCHEMENTS .....	17
V.6	LES RESSOURCES EN EAU .....	18
V.6.1	LOCALISATION ET NATURE .....	18
V.6.2	LES VOLUMES PRELEVES ET PRODUITS.....	18
V.6.2.1	Historique des volumes prélevés et produits.....	18
V.6.2.2	Historique des volumes produits par ressources .....	19
V.6.2.3	Variations Saisonnières .....	20
V.6.3	LES TAUX D'UTILISATION DE LA (OU DES) RESSOURCE(S) .....	21
V.6.3.1	Pour l'ensemble du syndicat .....	21
V.6.3.2	par ressource .....	22
V.6.4	LES VOLUMES IMPORTES .....	23
V.6.5	LES VOLUMES EXPORTEES .....	24
V.6.6	LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION .....	25
V.7	LES VOLUMES FACTURES ET CONSOMMES .....	26
V.7.1	VOLUMES FACTURES.....	26
V.7.2	VOLUMES COMPTABILISES SUR 365 JOURS .....	27
V.7.3	LA CONSOMMATION MOYENNE PAR ABONNE ET PAR HABITANT .....	28
VI.	LE PATRIMOINE.....	29
VI.1	LE RESEAU.....	29
VI.1.1	LINEAIRE PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DES INDICES .....	29
VI.1.2	LINEAIRE PRIS EN COMPTE POUR L'ANALYSE DU RESEAU .....	29
VI.1.3	LE BORDEREAU (SIG) .....	30
VI.1.4	L'EVOLUTION DU LINEAIRE (SIG) .....	30
VI.1.5	L'ANALYSE DE RESEAU PAR DIAMETRE (SIG) .....	31
VI.1.6	L'ANALYSE DE RESEAU PAR MATERIAU (SIG) .....	31
VI.1.1	ANALYSE PAR PERIODE DE POSE (SIG) .....	32
VI.1.2	LA DENSITE (RAD) .....	33
VI.1.3	L'ANALYSE DU RESEAU PAR CLASSE (SIG).....	33
VI.2	LE PARC COMPTEURS.....	34

VI.2.1	AU TOTAL .....	34
VI.2.2	LE RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS .....	34
VI.3	LES BRANCHEMENTS.....	36
VI.3.1	AU TOTAL .....	36
VI.3.2	LES BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	36
VI.4	LES OUVRAGES .....	36
VI.4.1	LES RESERVOIRS .....	36
VI.4.2	LES STATIONS DE REPRISES / SURPRESSEURS .....	37
VI.4.3	LES TRAITEMENTS.....	37
VII.	LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE.....	38
VII.1	LES MODALITES DE TARIFICATION .....	38
VII.1.1	LE TYPE DE TARIFICATION .....	38
VII.1.2	LA FACTURE D'EAU .....	39
VII.2	LES RECETTES DU SERVICE.....	40
VIII.	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	41
VIII.1	LA QUALITE DE L'EAU.....	41
VIII.2	L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE .....	43
VIII.3	LE RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION .....	44
VIII.3.1	DEFINITION DES RENDEMENTS .....	44
VIII.3.2	LES RESULTATS DU SYNDICAT.....	46
VIII.3.2.1	Respect du rendement SDAGE Loire Bretagne.....	46
VIII.3.2.2	Respect du rendement du Grenelle.....	47
VIII.3.2.3	Respect du schéma de distribution .....	47
VIII.3.3	POSITION DU SYNDICAT DANS LE DEPARTEMENT .....	48
VIII.4	EVOLUTION DES VOLUMES DE FUITES .....	48
VIII.5	SYNTHESE DES VOLUMES EN JEU.....	49
VIII.6	L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTEES.....	50
VIII.7	L'INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU .....	51
VIII.8	LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU .....	52
VIII.9	L'INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU .....	54
VIII.9.1	POUR LES RESSOURCES DU SYNDICAT .....	54
VIII.9.2	L'INDICATEUR REGLEMENTAIRE .....	54
VIII.10	LE TAUX D'IMPAYES.....	55
VIII.11	LES INTERRUPTIONS ET RECLAMATIONS.....	55
VIII.11.1	LES INTERRUPTIONS DE SERVICE.....	55
VIII.11.2	LES RECLAMATIONS.....	56
IX.	LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....	57
IX.1	LES TRAVAUX ENGAGES PENDANT L'EXERCICE.....	57
IX.1.1	LES TRAVAUX COMMANDES PAR LA COLLECTIVITE.....	57
IX.1.2	LES TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE .....	57
IX.1.3	LES TRAVAUX REALISES PAR L'EXPLOITANT .....	58
IX.1.3.1	Branchements, suppression branchements plomb & compteurs.....	58
IX.1.3.2	électromécanique .....	59
IX.2	L'ETAT DE LA DETTE .....	60
IX.3	LES AMORTISSEMENTS .....	60
IX.4	LES PROJETS ET TRAVAUX EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	61
IX.4.1	RENOUVELLEMENT ET DETOURNEMENTS .....	61



IX.4.2	EXTENSIONS DE RESEAU .....	62
IX.4.3	RENFORCEMENT DE RESEAU .....	62
IX.4.4	AUTRES TRAVAUX.....	62
IX.4.5	PERIMETRES DE PROTECTION.....	62
IX.4.6	ETUDE EN COURS.....	62
X.	LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	63
X.1	ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE .....	63
X.2	ACTION DECENTRALISEE .....	63
XI.	NOTE LIMINAIRE .....	63
XII.	NOTICE AGENCE LOIRE BRETAGNE .....	64

## II. ORIGINE DES DONNEES POUR L'ETABLISSEMENT DU RPQS 2023

Le RPQS 2023 du SIE de la Vallée du Sornin est établi sur les bases suivantes :

- Une première version du Rapport Annuel du Délégué transmise le 4 juin 2023,
- Des questions posées à Véolia le 14 juin 2024,
- Des réponses transmises par Véolia le 27 juillet 2024.

Ce RPQS a donc été établi sur la base des données disponibles au 27 juillet 2024.

## III. TABLEAU RECAPITULATIF ET COMPARAISON AVEC LES DONNEES DEPARTEMENTALES

Le tableau suivant détaille les principaux indicateurs d'un service d'eau potable à l'échelle du Département (donnée de l'Observatoire de l'Eau) et pour quelques syndicats de profil similaire **pour l'exercice 2022** :

COMPARAISONS DONNÉES DÉPARTEMENTALES / COLLECTIVITES	Code indicateur	Département	SIE de la Sologne Ligérienne	SIE de la Vallée du Sornin	SIE du Brionnais	SIE de la Guye
Nombre d'habitants desservis	D101.0	<b>573 600</b>	3 245	13 076	21 179	8 855
Nombre d'abonnés	VP.056	<b>292 820</b>	1 626	6 594	10 981	4 129
Nombres d'habitants par abonné	D102.0	<b>1,96</b>	2,00	1,98	1,93	2,14
Réseau (en km)	VP.077	<b>13 480</b>	217	525	977	338
Nombre d'abonnés par km	VP.229	<b>21,7</b>	7,5	12,6	11,2	12,2
Prix de l'eau TTC (1 m <sup>3</sup> sur une facture de 120 m <sup>3</sup> )	D102.0	<b>2,74 €</b>	3,46 €	3,74 €	4,12 €	4,45 €
Conformité microbiologique	P101.1	<b>99,0%</b>	100%	100%	100%	100%
Conformité physico-chimique	P102.1	<b>93,0%</b>	92%	90%	100%	100%
Protection de la ressource en eau	P108.3	<b>96,1%</b>	80%	76%	74%	80%
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (sur 120)	P103.2B	<b>105</b>	90	100	80	110
Rendement du réseau de distribution	P104.3	<b>80,1%</b>	75,0%	80,2%	79,3%	65,6%
Volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/j)	P105.3		1,0	0,9	2,1	2,2
Pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/j)	P106.3	<b>2,0</b>	0,9	0,8	1,9	2,0
Renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	<b>0,97%</b>	0,2%	0,9%	1,1%	1,8%

## IV. LES INDICATEURS REGEMENTAIRES

		Unité	2022	2023
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Hab	13 076	13 109
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€	3,74 €	3,82 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j	1	1
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	90%	98%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	100	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	80,2%	80,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m <sup>3</sup> /j/km	0,9	0,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m <sup>3</sup> /j/km	0,8	0,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,9%	1,0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	76%	77%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	€	316 €	1 130 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	‰	7,43 ‰	7,55 ‰
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	0,23	0,15
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,14%	1,70%
P155.1	Taux de réclamations	‰	0,8 ‰	1,1 ‰

## V. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## V.1 LE TERRITOIRE DESSERVI

Le syndicat intercommunal des eaux de la Vallée du Sornin comprend les **23 communes** suivantes :

1	CHAPELLE-SOUS-DUN (la)
2	CHASSIGNY-SOUS-DUN
3	CHÂTEAUNEUF
4	COUBLANC
5	FLEURY-LA-MONTAGNE
6	IGUERANDE
7	LIGNY-EN-BRIONNAIS
8	MAILLY
9	MAIZILLY
10	SAINT-BONNET-DE-CRAY
11	SAINT-DENIS-DE-CABANNE
12	SAINT-EDMOND

13	SAINTE-FOY
14	SAINT-IGNY-DE-ROCHE
15	SAINT-JULIEN-DE-JONZY
16	SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS
17	SAINT-MARTIN-DE-LIXY
18	SAINT-MARTIN-DU-LAC
19	SAINT-MAURICE-LÈS-CHÂTEAUNEUF
20	SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE
21	SEMUR-EN-BRIONNAIS
22	TANCON
23	VAUBAN

Ces communes ont transféré leur compétence en eau potable au syndicat.

Les communes de CHANDON, CHARLIEU, CHAUFFAILLES sont également partiellement desservies en eau potable par le syndicat.

Les missions du service sont :

- La production,
- La protection des points de prélèvement,
- Le traitement,
- Le transport,
- Le stockage,
- La distribution





## V.2 LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DU SERVICE D'EAU POTABLE

### V.2.1 LA PRODUCTION PROPRE

Trois ressources assurent l'alimentation en eau du Syndicat. À la suite des travaux de tranchée drainante aux puits de Saint Martin du Lac, la sollicitation de chaque ressource a été modifiée :

- les trois sources de Saint-Maurice les Châteauneuf, qui représentent environ 35 % des ressources,
- les puits de Saint-Martin du Lac qui représentent 50 % des ressources (15 % pour le puits 1 et 35 % pour le puits 2),
- les puits d'Iguerande qui représentent 15 % environ des ressources.

#### V.2.1.1 SERVICE DE SAINT IGNY DE ROCHE

L'eau des sources est reprise en refoulement/distribution vers le réservoir de Saint Igny de Roche alimentant en route le réservoir de Coublanc-La Croix du Lièvre. Deux stations de reprise, l'une au réservoir de Saint Igny de Roche, l'autre au réservoir de Coublanc-La Croix du Lièvre, alimentent, en refoulement distribution, respectivement, les réservoirs de Chauffailles-Les-Lards et Coublanc-Le Bois Gauthay.

Le service comprend les communes de Saint-Igny de Roche (en partie), Tancon, Saint-Martin de Lixy, Maizilly, Coublanc (en partie), Saint-Denis de Cabanne (en partie). On distingue deux sous réseaux :

- le sous réseau des Lards (hameau de Saint-Igny, Ventes à Chauffailles),
- le sous réseau du Bois-Gauthay (hameaux de Coublanc).

#### V.2.1.2 SERVICE DU BOIS DE LA GRANGE

L'eau des sources est aussi reprise en refoulement/distribution vers le réservoir de Saint-Maurice lès Châteauneuf-Le Bois de la Grange, alimentant en route le réservoir de Saint-Denis de Cabanne-Les Avaizes.

Ce service comprend les communes de Saint-Maurice lès Châteauneuf, Châteauneuf, Saint-Edmond, Saint-Denis de Cabanne (en partie) et le sous-réseau des Avaizes (Saint-Denis de Cabanne).

#### V.2.1.3 SERVICE DE SAINT-MARCEL D'IGUERANDE

L'eau en provenance des puits de Saint Martin du Lac alimente en refoulement/distribution le réservoir de 1000 m<sup>3</sup> de Saint-Marcel d'Iguerande. L'eau en provenance du puits d'Iguerande alimente en refoulement distribution le réservoir de 200 m<sup>3</sup> de Saint Marcel d'Iguerande. L'ensemble forme le service de Saint-Marcel d'Iguerande.

Le service se décompose en deux sous réseaux :

- le sous réseau de Saint-Martin du Lac, il comprend les communes d'Iguerande (en partie) et Saint-Martin du Lac,
- le sous réseau d'Iguerande, comprend une partie de la commune d'Iguerande.

#### V.2.1.4 SERVICE DE SAINT-JULIEN DE JONZY

Une station relais sur chacun des réservoirs de Saint-Marcel d'Iguerande alimente en refoulement/ distribution le réservoir de 1 000 m<sup>3</sup> de Saint-Julien de Jonzy. La station de Saint-Maurice lès Châteauneuf assure aussi (sous certains critères) l'alimentation en eau du réservoir de Saint-Julien de Jonzy.

Le service se répartit entre :

- le sous réseaux de Fleury la Montagne, il comprend les communes de Mailly, Saint-Bonnet de Gray, Fleury la Montagne, Iguerande (en partie), Saint-Pierre la Noaille (en partie),



- le sous réseau de Ligny en Brionnais, avec les communes de Ligny en Brionnais, La Chapelle-sous-Dun et Chassigny-sous-Dun.

#### V.2.1.5 SERVICE DE SAINTE-FOY

Le réservoir de 1 000 m<sup>3</sup> de Saint-Julien de Jonzy alimente le réservoir mitoyen de 200 m<sup>3</sup> à partir duquel une station de reprise assure l'alimentation en refoulement/distribution du réservoir de Sainte-Foy.

Le service comprend les communes de Saint-Julien de Jonzy, Sainte-Foy, Semur-en-Brionnais (en partie), Marcigny (en partie).

#### V.2.1.6 RESEAUX INDEPENDANTS

Plusieurs zones éloignées des réseaux du Syndicat sont alimentées par des achats d'eau. Il s'agit en particulier de Vauban Fournoux, Vauban Mussy (avec un réservoir de 20 m<sup>3</sup>), La Chapelle-sous-Dun Dreuillen, Maizilly-Rongfer.

Enfin, il faut noter la possibilité d'alimenter le réservoir de Saint Maurice lès Châteauneuf à partir de Saint Julien de Jonzy avec de l'eau des puits du bord de Loire (alimentation pour pallier un manque d'eau des sources).

Le volume total de stockage du Syndicat est de 4 750 m<sup>3</sup> et le réseau s'étend sur un linéaire de 524 km.

### V.2.2 LES ACHATS D'EAU

Le syndicat achète de l'eau en petites quantités à la commune de Mars et en quantités plus notables au SIE du Brionnais.

Cet achat permet l'alimentation de certains secteurs du SIE de la Vallée du Sornin.

Les ouvrages en place permettraient un achat d'eau à la commune d'Ecoche mais cette interconnexion n'a plus été utilisée depuis 2003.



### V.3 LE MODE DE GESTION

Le service est exploité en affermage.

L'affermage est assuré par VEOLIA en vertu du contrat prenant effet le 1<sup>er</sup>/01/22 et ayant pour date d'échéance le 31/12/30 (9 ans).

Un avenant (20/09/2022) intègre les principes de laïcité et de neutralité, les modalités du mandat d'autofacturation et met à jour la formule d'actualisation (erreur sur un coefficient).

VEOLIA a à sa charge l'application du règlement de service, le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations, la relève des compteurs, la facturation, la mise en service des branchements, l'entretien des canalisations et le renouvellement des branchements, des compteurs, et des équipements électromécaniques.

La collectivité a à sa charge l'entretien des captages et du génie civil et le renouvellement des canalisations, des captages et du génie civil.

Les ventes et les achats d'eau en gros sont règlementés par des conventions.

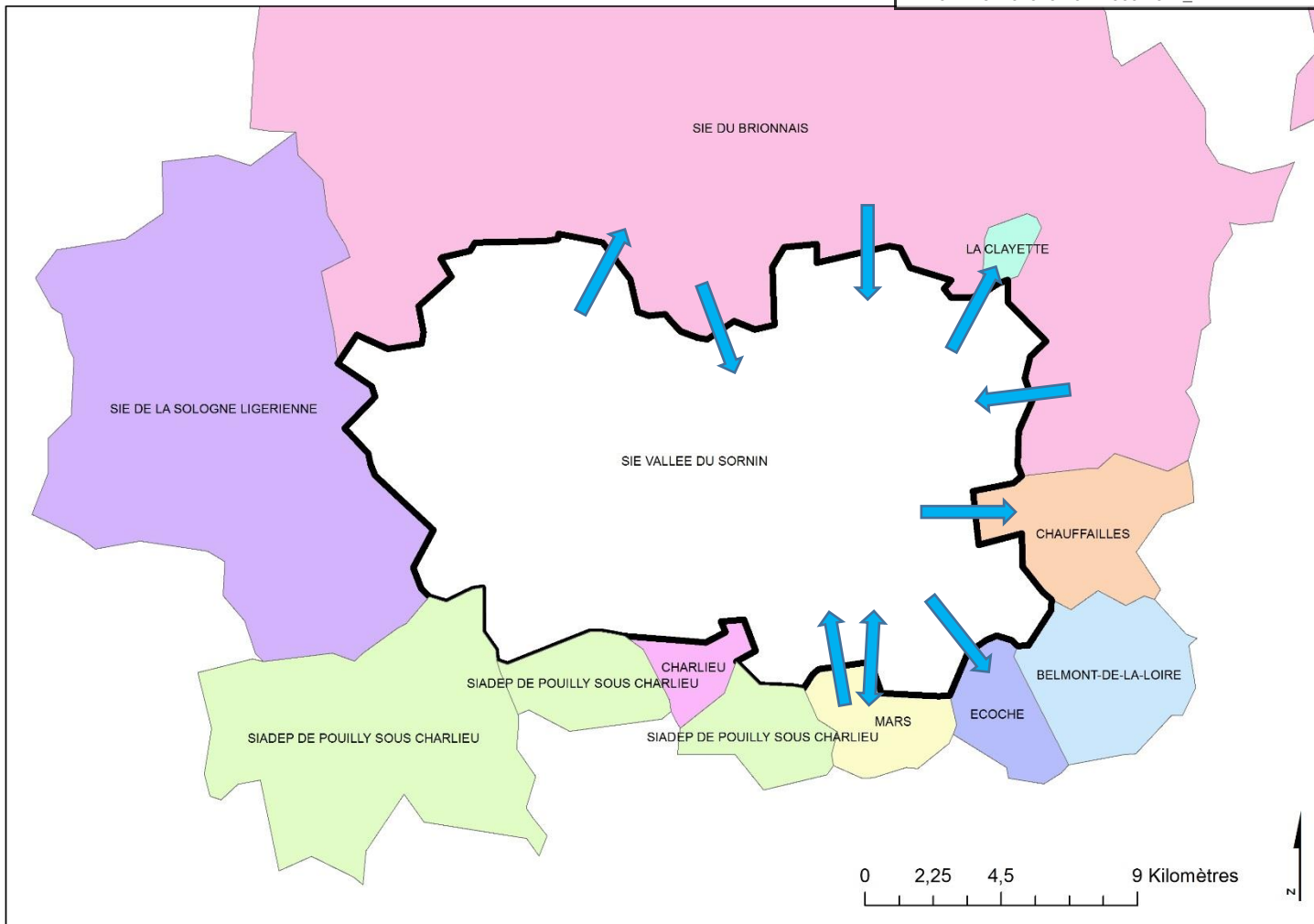
Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée (an)
La Clayette	Export	P	SIE du Brionnais	300 à 500, voir 700 m <sup>3</sup> /j	01/01/86	30
Ecoche	Import* Export	S P + S		Maximum : 100 m <sup>3</sup> /j à 5 m <sup>3</sup> /h	01/01/85	15
Mars	Import Export	P + S P + S		100 m <sup>3</sup> /j	01/01/86	10
SIE du Brionnais Mussy sous Dun	Import	P			01/07/81	
SIE du Brionnais Vauban (Foumoux)	Import	P			01/07/81	
SIE du Brionnais Vauban (Mussy)	Import	P			01/07/81	
SIE du Brionnais Briant	Export	P			01/07/81	
Chauffailles	Export	P + S		500 m <sup>3</sup> /j	20/11/94	15

P = Permanent

S = Secours

\*L'achat d'eau à la commune d'Ecoche n'est plus utilisé depuis 2003.

**L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2023** fait état de 8,3 % de la population dont le service en régie, 66,0 % de la population dont le service est en délégation et 25,7 % de la population dont le service en gestion mixte.



## V.4 LES HABITANTS DESSERVIS

Les données proviennent des populations légales 2019 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La population totale correspond à la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Communes affiliées	2020	2021	Evolution en nombres	Evolution de la population
CHASSIGNY-SOUS-DUN	566	557	-9	-1,6%
CHÂTEAUNEUF	93	91	-2	-2,2%
COUBLANC	865	862	-3	-0,3%
FLEURY-LA-MONTAGNE	724	735	11	1,5%
IGUERANDE	1008	1 014	6	0,6%
LA CHAPELLE-SOUS-DUN	441	442	1	0,2%
LIGNY-EN-BRIONNAIS	375	378	3	0,8%
MAILLY	151	152	1	0,7%
MAIZILLY	338	333	-5	-1,5%
SAINT-BONNET-DE-CRAY	512	521	9	1,8%
SAINT-DENIS-DE-CABANNE	1 288	1 282	-6	-0,5%
SAINT-EDMOND	441	448	7	1,6%
SAINT-IGNY-DE-ROCHE	789	792	3	0,4%
SAINT-JULIEN-DE-JONZY	353	350	-3	-0,8%
SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS	333	334	1	0,3%
SAINT-MARTIN-DE-LIXY	93	93	0	0,0%
SAINT-MARTIN-DU-LAC	256	260	4	1,6%
SAINT-AURICE-LÈS-CHÂTEAUNEUF	581	596	15	2,6%
SAINTE-FOY	143	144	1	0,7%
SEMUR-EN-BRIONNAIS	629	626	-3	-0,5%
TANCON	543	554	11	2,0%
VAUBAN	237	240	3	1,3%
<b>Commune affiliée partiellement desservie</b>				
SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE	39	40	1	2,6%
<b>Communes non adhérentes</b>				
CHANDON	15	15	0	0,0%
CHARLIEU	4	4	0	0,0%
CHAUFFAILLES	8	8	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>10 825</b>	<b>10 871</b>	<b>46</b>	<b>0,4%</b>

A périmètre constant, la population reste stable.

Le périmètre comprend des chambres d'hôtel et près de 900 résidences secondaires.

Le service public d'eau potable peut desservir de l'ordre 13 000 habitants.

Indicateur D101.0 : Le SIE de la Vallée du Sornin compte 13 109 habitants desservies par le service d'eau potable.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2023 fait état d'un nombre moyen de 8 561 habitants desservis par service au niveau départemental et de 6 130 habitants au niveau national.



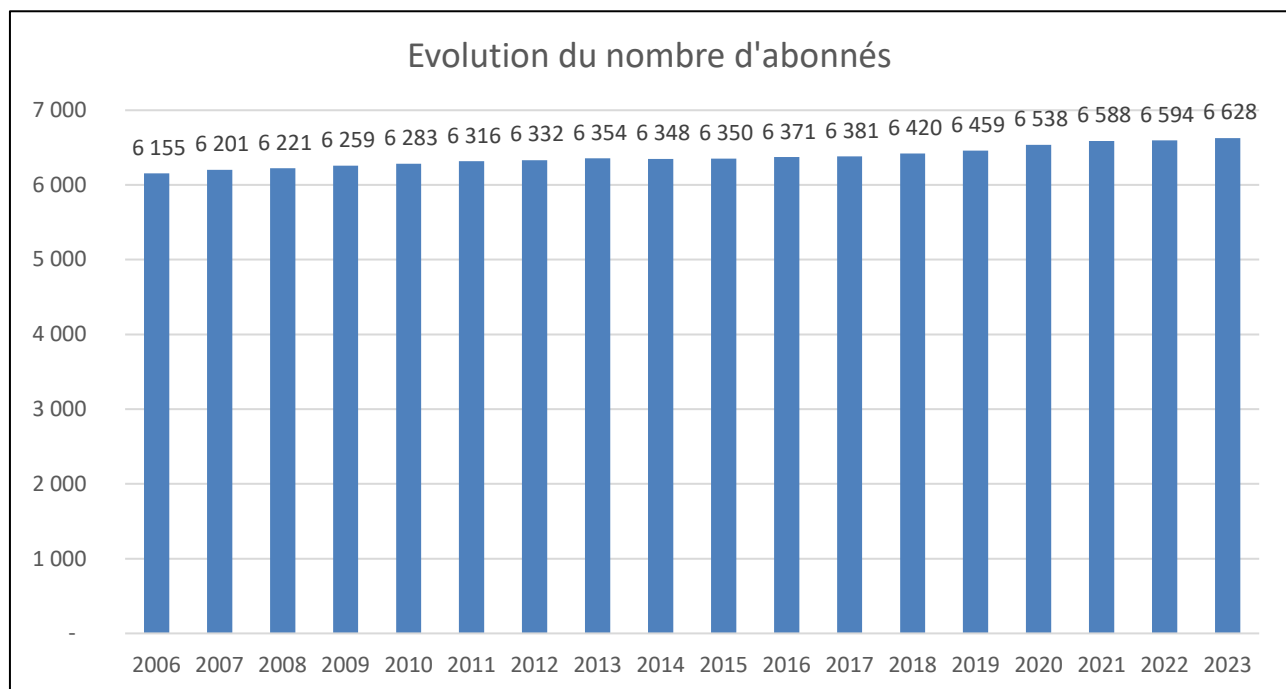
## V.5 LE NOMBRE D'ABONNES

### V.5.1 INVENTAIRE ET EVOLUTION

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

Le nombre d'abonnés au 31/12 de chaque année évolue de la façon suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Abonnés domestiques</b>	6 413	6 452	6 531	6 581	6 587	<b>6 621</b>
<b>Abonnés non domestique</b>						
<b>Abonnés d'autres services d'eau potable</b>	7	7	7	7	7	<b>7</b>
<b>Total</b>	6 420	6 459	6 538	6 588	6 594	<b>6 628</b>
<b>Evolution du nombre total</b>	0,6%	0,6%	1,2%	0,8%	0,1%	<b>0,5%</b>



**Le nombre d'abonnés est en hausse régulière avec uniquement 4 années de légère baisse sur un historique de 18 ans pour atteindre 6 628 abonnés pour cet exercice avec 34 abonnés supplémentaires par rapport à l'exercice précédent.**

**L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2023 fait état d'un nombre moyen de 4 370 abonnés par service au niveau départemental.**



Les abonnés se répartissent par commune comme suit :

Communes affiliées	2022	2023	Evolution en nombre	Evolution en %	Nombre d'habitants	Habitants / Abonnés
CHASSIGNY-SOUS-DUN	352	350	-2	-0,6%	557	1,6
CHÂTEAUNEUF	79	80	1	1,3%	91	1,1
COUBLANC	489	492	3	0,6%	862	1,8
FLEURY-LA-MONTAGNE	411	408	-3	-0,7%	735	1,8
IGUERANDE	648	652	4	0,6%	1 014	1,6
LA CHAPELLE-SOUS-DUN	258	265	7	2,7%	442	1,7
LIGNY-EN-BRIONNAIS	252	253	1	0,4%	378	1,5
MAILLY	141	143	2	1,4%	152	1,1
MAIZILLY	182	185	3	1,6%	333	1,8
SAINT-BONNET-DE-CRAY	319	320	1	0,3%	521	1,6
SAINT-DENIS-DE-CABANNE	697	703	6	0,9%	1 282	1,8
SAINT-EDMOND	208	209	1	0,5%	448	2,1
SAINT-IGNY-DE-ROCHE	370	375	5	1,4%	792	2,1
SAINT-JULIEN-DE-JONZY	263	265	2	0,8%	350	1,3
SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS	262	262	0	0,0%	334	1,3
SAINT-MARTIN-DE-LIXY	64	65	1	1,6%	93	1,4
SAINT-MARTIN-DU-LAC	174	173	-1	-0,6%	260	1,5
SAINT-MAURICE-LÈS-CHÂTEAUNEUF	353	346	-7	-2,0%	596	1,7
SAINTE-FOY	110	111	1	0,9%	144	1,3
SEMUR-EN-BRIONNAIS	373	378	5	1,3%	626	1,7
TANCON	312	310	-2	-0,6%	554	1,8
VAUBAN	242	245	3	1,2%	240	1,0
<b>Commune affiliée partiellement desservie</b>						
SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE	16	19	3	18,8%	40	2,1
<b>Communes non adhérentes</b>						
CHANDON	4	4	0	0,0%	15	3,8
CHARLIEU	2	2	0	0,0%	4	2,0
CHAUFFAILLES	6	6	0	0,0%	8	1,3
<b>Total</b>	<b>6 587</b>	<b>6 621</b>	<b>34</b>	<b>0,5%</b>	<b>10 871</b>	<b>1,6</b>

Les variations atteignent 7 abonnés en moins à Saint Maurice les Châteauneuf et 7 abonnés supplémentaires à La Chapelle sous Dun.

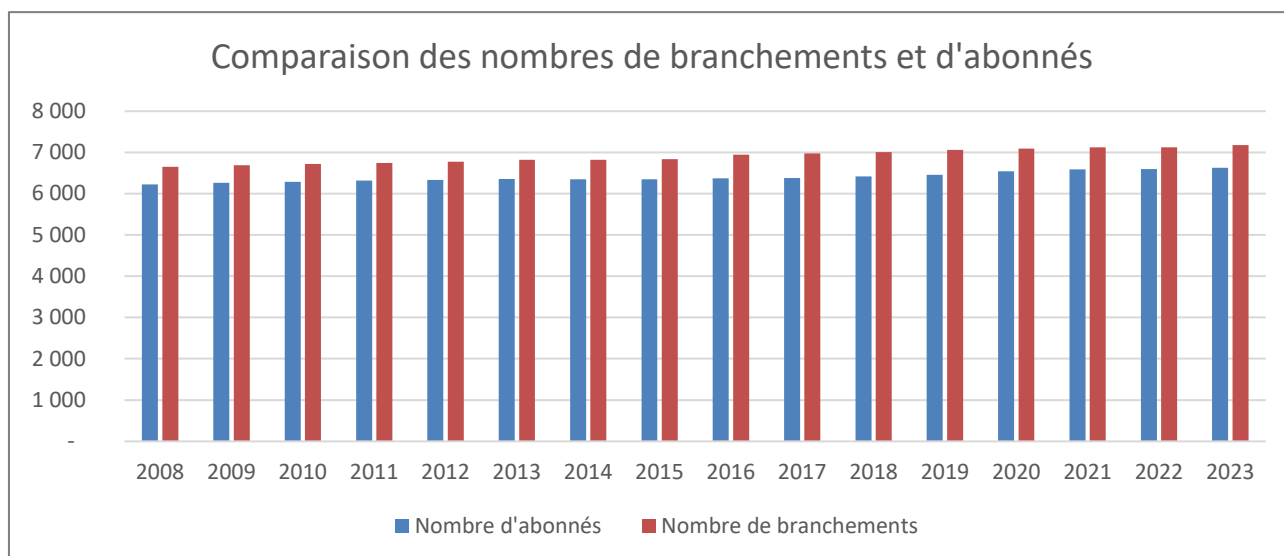
En dehors du cas particulier des communes partiellement desservies par le réseau d'eau potable du syndicat de la Vallée du Sornin, le nombre d'habitants par abonné est compris entre 1 et 2,1 avec une valeur moyenne de 1,6 mettant en avant l'importance des branchements de pré associée à un nombre d'habitants par habitation peu élevé.



## V.5.2 COMPARAISON AVEC LES NOMBRES DE BRANCHEMENTS

Le nombre d'abonnés et le nombre de branchements au 31/12 de chaque année évolue de la façon suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Nombre d'abonnés</b>	6 420	6 459	6 538	6 588	6 594	<b>6 628</b>
<b>Nombre de branchements</b>	7 005	7 056	7 091	7 121	7 121	<b>7 177</b>
<b>Différence entre branchements et abonnés</b>	585	597	553	533	527	<b>549</b>
<b>Evolution de nombre total d'abonnés (%)</b>	0,6%	0,6%	1,2%	0,8%	0,1%	<b>0,5%</b>
<b>Différence entre branchements et abonnés</b>	8,4%	8,5%	7,8%	7,5%	7,4%	<b>7,6%</b>
<b>Variation du nombre total d'abonnés (u)</b>	39	39	79	50	6	<b>34</b>



**Le nombre d'abonnés diffère du nombre de branchements (7,6 % soit 549 unités de plus). En règle générale, un abonné a un branchement mais il peut en avoir plusieurs (branchements de pré notamment).**

**On constate plus de 400 abonnés supplémentaires en 15 ans soit une moyenne de 26 par an. De 2007 à 2023, seule l'année 2014 a connu une baisse du nombre d'abonnés. On notera l'importante variation positive du nombre d'abonnés de 2018 à 2021 et une bien plus faible augmentation en 2022 (+ 6 abonnés).**



## V.6 LES RESSOURCES EN EAU

### V.6.1 LOCALISATION ET NATURE

Des puits à Iguerande et Saint Martin du Lac et 3 sources à Saint Maurice les Châteauneuf permettent l'alimentation en eau du syndicat. Les puits sont au nombre de deux à Saint Martin du Lac et d'un à Iguerande, en bordure de la Loire, puisant l'eau de sa nappe d'accompagnement. Depuis la réalisation de la tranchée drainante aux puits de Saint Martin du Lac, la sollicitation de chaque ressource a largement été modifiée.

Nom du Captage	Capacité de production (m3/jour)
LES CHAMBONS - ARTAIX PUIITS N°2 (avec tranchée drainante)	2000
LES CHAMBONS - ST MARTIN PUIITS N°1	720
PUIITS d'IGUERANDE	600
SAINT MAURICE SOURCE N°1	600
SAINT MAURICE SOURCE N°2	600
SAINT MAURICE SOURCE N°3	600
	5120

**Le débit cumulé des 3 sources de St Maurice descend ponctuellement au-dessous des 80 m<sup>3</sup>/h lors des périodes d'étiage sévère (77 m<sup>3</sup>/h constatés).**

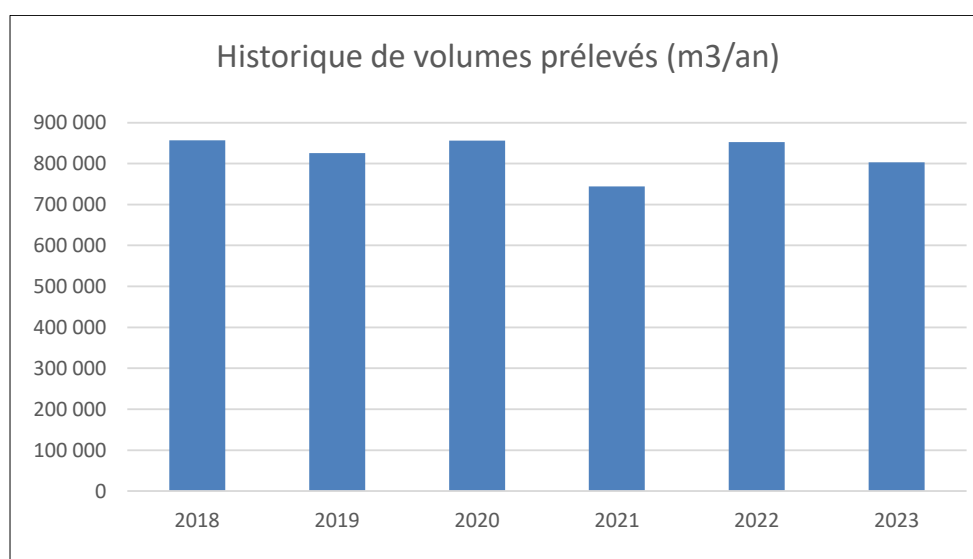
**L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2023 fait état de 337 captages en service dont 83 % des volumes proviennent des eaux souterraines et de 32 771 captages au niveau national.**

### V.6.2 LES VOLUMES PRELEVES ET PRODUITS

#### V.6.2.1 HISTORIQUE DES VOLUMES PRELEVES ET PRODUITS

Les données de production présentées ci-dessous sont issues de la télégestion de l'exploitant sur l'année calendaire.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Volume prélevé en m<sup>3</sup></b>	856 460	825 551	856 334	744 369	852 342	<b>802 903</b>



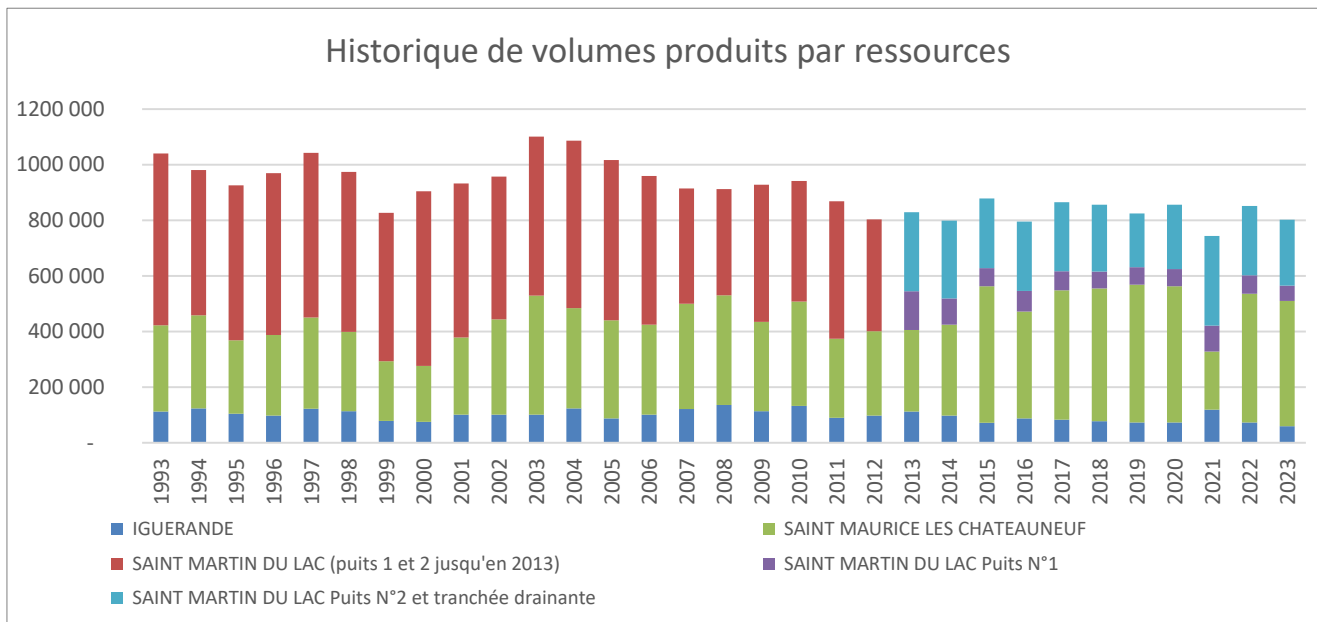
**Le volume prélevé est en nette baisse par rapport à l'année dernière avec une valeur de 803 000 m<sup>3</sup>.**

**L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2023 fait état de 45 547 900 m<sup>3</sup> prélevés à l'échelle du département pour 18,5 Milliards de m<sup>3</sup> au niveau national.**



V.6.2.2 HISTORIQUE DES VOLUMES PRODUITS PAR RESSOURCES

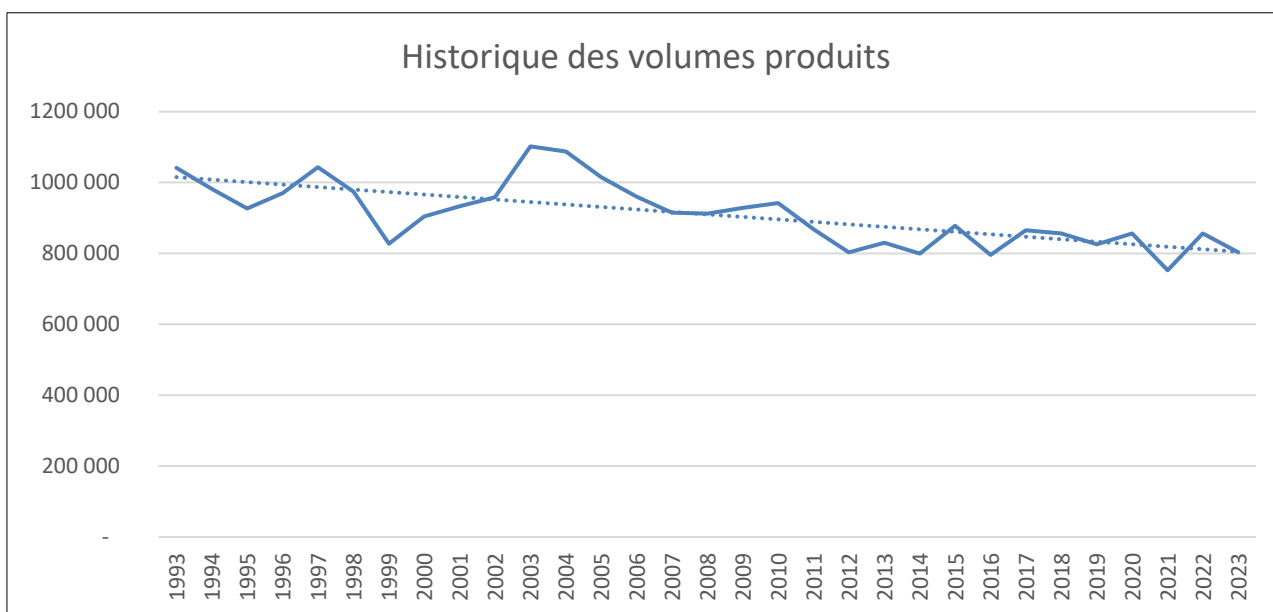
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
IGUERANDE	77 434	73 060	73 555	119 584	73 464	59 858
SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	477 396	495 949	489 775	208 391	462 596	450 836
SAINT MARTIN DU LAC (puits 1 et 2 jusqu'en 2013)						
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°1	60 832	62 677	61 411	93 106	66 646	54 417
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°2 et tranchée drainante	240 706	193 864	231 593	323 288	249 636	237 693



**Le volume produit par chacun des puits de Saint Martin du Lac est suivi et analysé depuis 2013, le puits 2 étant le plus productif.**

**La production du puits d'Iguerande est assez modeste et plutôt stable chaque année.**

**Après une année 2021 atypique en raison d'une météorologie pluvieuse qui a impliqué la sollicitation réduite des sources alors turbides et en raison des travaux de réhabilitation du génie civil du réservoir de Bois Lagrange ayant nécessité une alimentation par les puits, les productions par ressource retrouvent une répartition habituelle pour les exercices 2023.**



**Le long historique disponible permet de dégager une tendance de prélèvement à la baisse depuis 1993.**

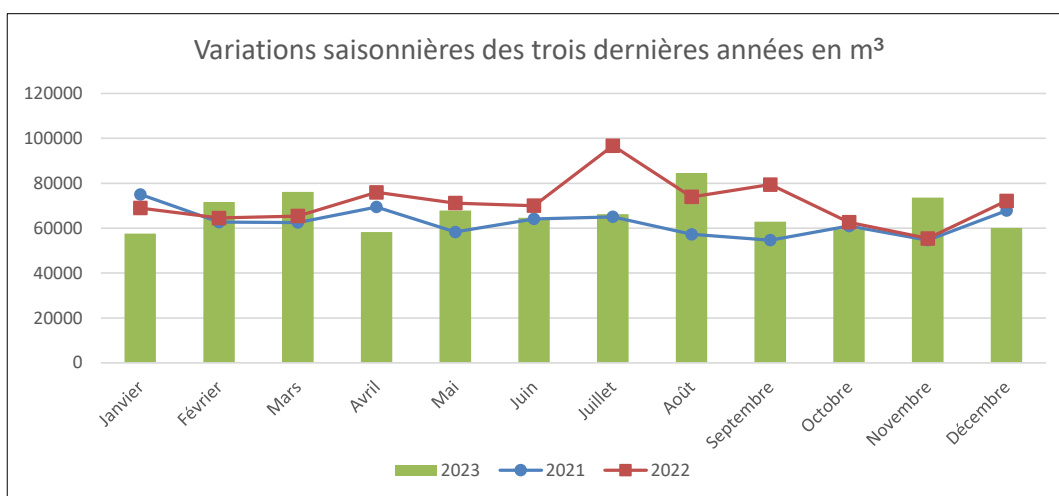


V.6.2.3 VARIATIONS SAISONNIERES

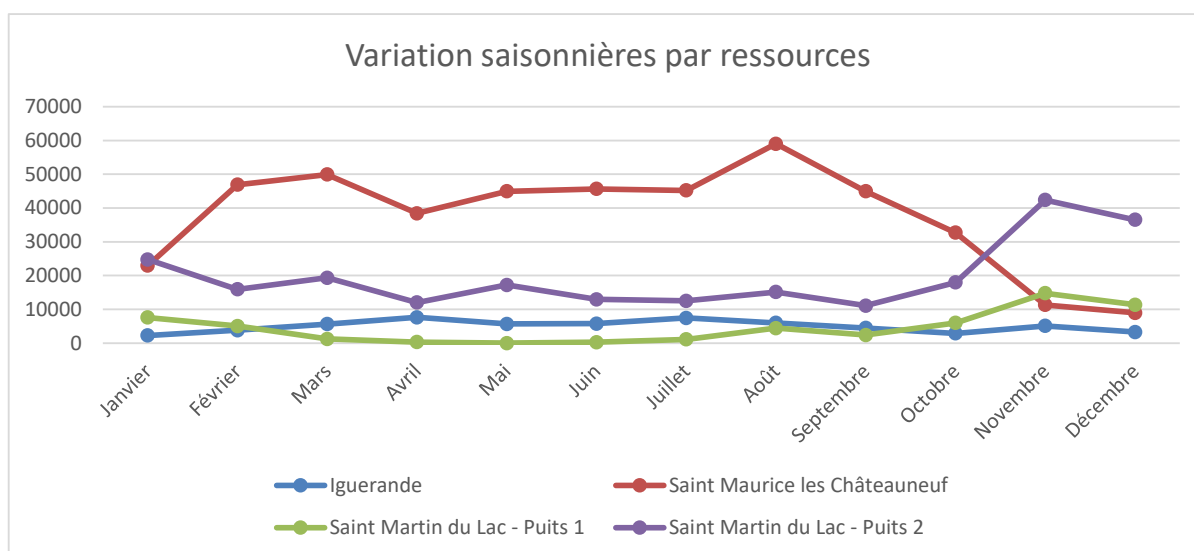
Le tableau suivant présente les volumes produits en 2023, mois par mois :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
<b>Total</b>	57 526	71 624	76 145	58 301	67 800	64 603
IGUERANDE	2 254	3 783	5 638	7 611	5 687	5 758
SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	22 946	46 882	49 918	38 412	44 926	45 665
SAINT MARTIN DU LAC						
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°1	7 580	5 039	1 233	284	1	234
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°2 et tranchée drainante	24 746	15 920	19 356	11 994	17 186	12 946

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Total</b>	66 249	84 559	62 906	59 479	73 554	60 058
IGUERANDE	7 454	5 985	4 485	2 854	5 085	3 264
SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	45 208	59 025	44 942	32 680	11 298	8 934
SAINT MARTIN DU LAC						
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°1	1 090	4 434	2 401	5 983	14 786	11 352
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°2 et tranchée drainante	12 497	15 115	11 078	17 962	42 385	36 508



Cette année, les variations mensuelles sont marquées par un pic de production en août.



L'analyse des variations saisonnières par ressource permet de souligner une année atypique en raison de travaux de réhabilitation de cuves :

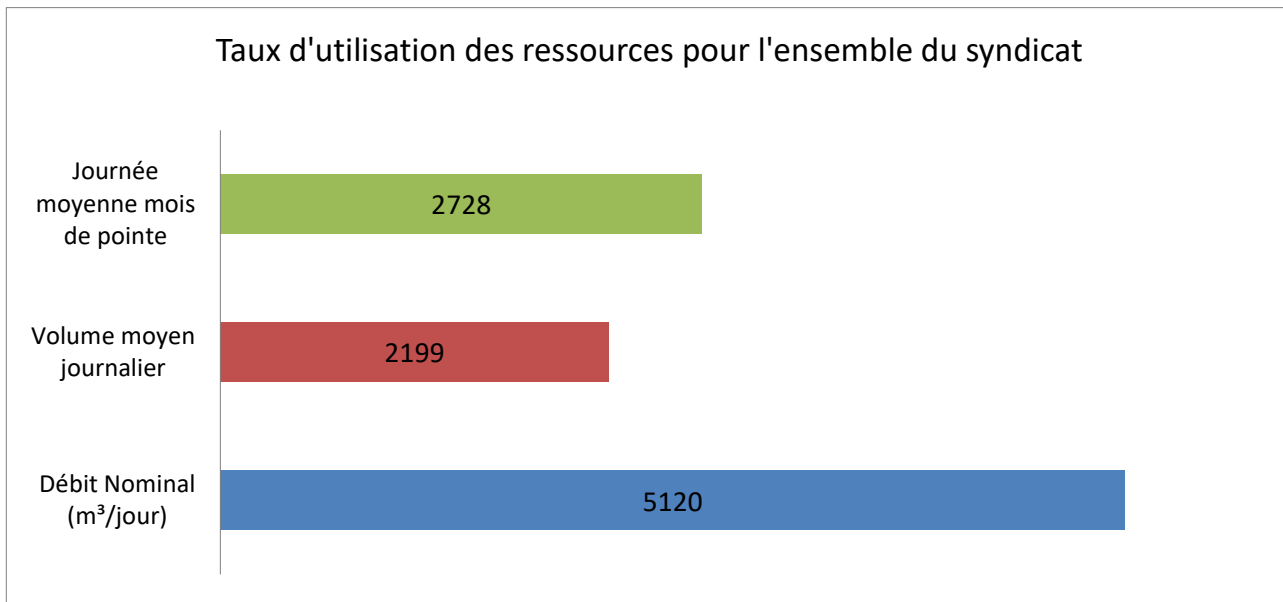
- en début d'année, pendant les travaux sur le réservoir de Saint Marcel, les sources de Saint Maurice ont été plus sollicitées que d'habitude,
- En fin d'année, pendant les travaux sur la bache de Saint Maurice les Châteauneuf, les puits de Saint Martin ont été plus sollicités que d'habitude.

### V.6.3 LES TAUX D'UTILISATION DE LA (OU DES) RESSOURCE(S)

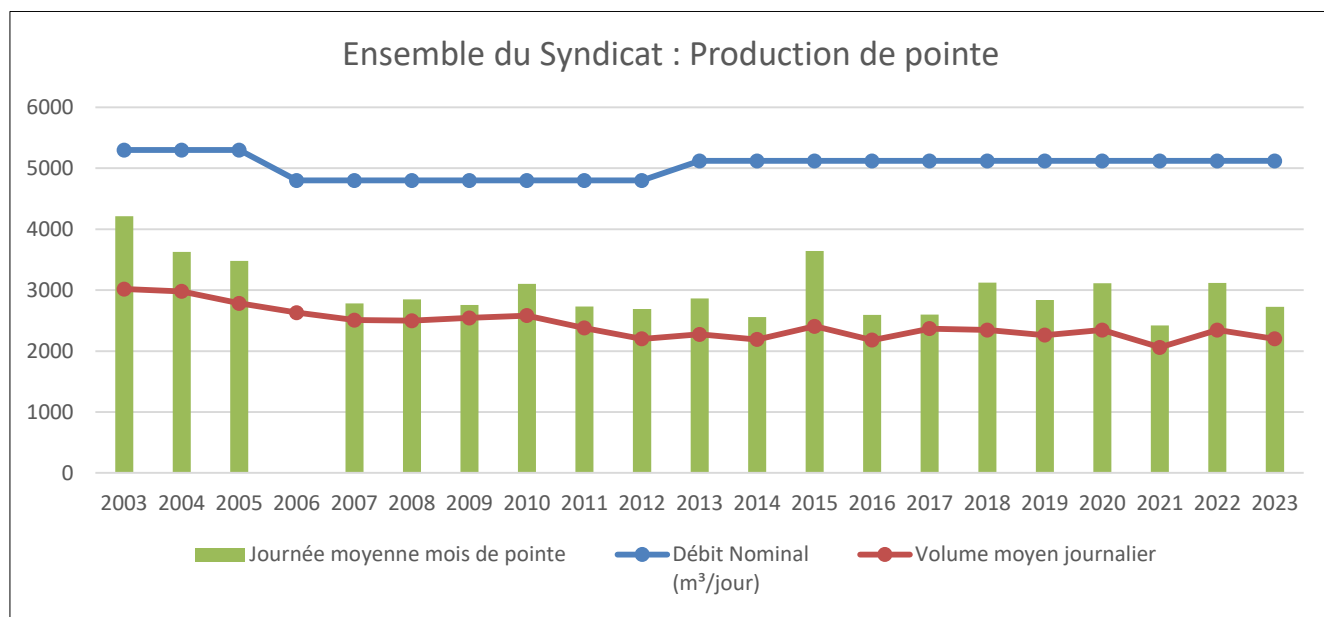
La capacité nominale des puits est calculée pour 20 heures par jour de fonctionnement des installations. Lors d'épisode exceptionnel (jour de pointe, casse importante ...) ce temps de fonctionnement journalier peut être augmenté amenant à un prélèvement dépassant 100 % de la capacité de pompage.

Rappelons que la journée de pointe utilisée est la journée moyenne du mois de pointe : un effet de lissage est créé.

#### V.6.3.1 POUR L'ENSEMBLE DU SYNDICAT



**Le prélèvement effectué dans l'année représente 43 % de la capacité des ressources.**  
**Pour le jour moyen du mois de pointe, le prélèvement représente 53 % de la capacité de pompage.**  
**Le jour de pointe se rapprocherait du débit nominal des ressources.**

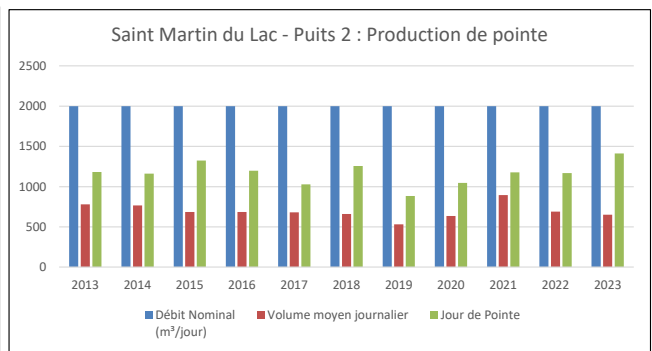
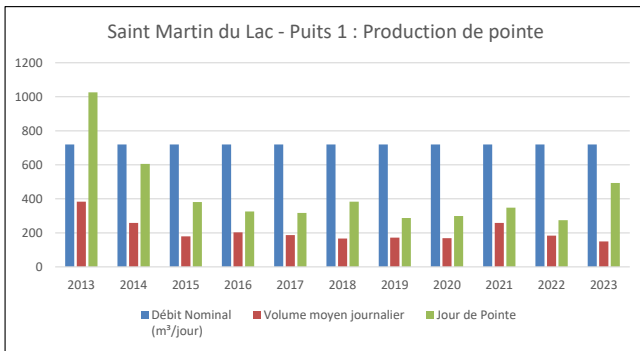
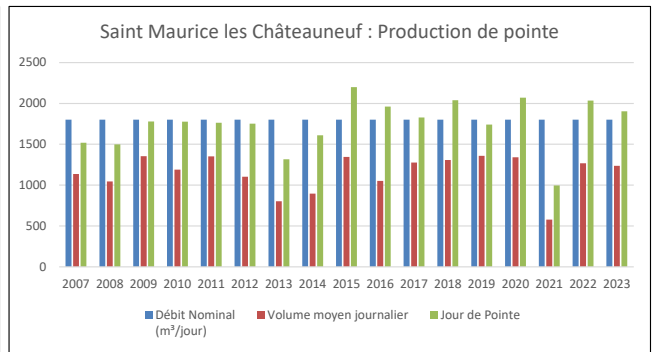
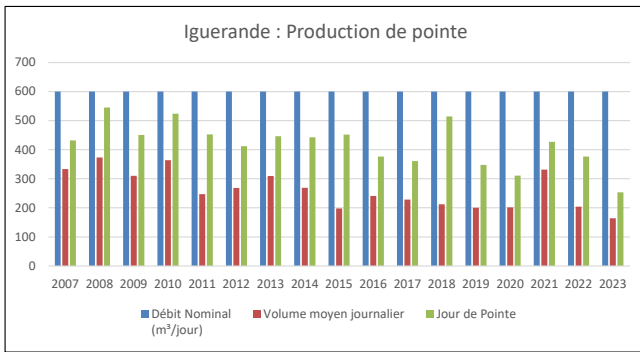


**On observe un usage de pointe moins marqué pour cet exercice.**  
**Le syndicat dispose d'une marge de production de l'ordre de 60 % du besoin moyen mais la marge est moindre en situation de pointe.**



V.6.3.2 PAR RESSOURCE

Cette analyse a été menée par ressource :



<b>IGUERANDE</b>	27%	de la capacité des ressources
	42%	de la capacité des pompages pour le jour moyen du mois de pointe
<b>SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF</b>	69%	de la capacité des ressources
	106%	de la capacité des pompages pour le jour moyen du mois de pointe
<b>SAINT MARTIN DU LAC Puits N°1</b>	21%	de la capacité des ressources
	68%	de la capacité des pompages pour le jour moyen du mois de pointe
<b>SAINT MARTIN DU LAC Puits N°2 et tranchée drainante</b>	33%	de la capacité des ressources
	71%	de la capacité des pompages pour le jour moyen du mois de pointe

**On observe une utilisation des sources à leur maximum pour le jour moyen du mois de pointe. Les puits 1 et 2 de Saint Martin du Lac sont utilisés à près de 70 % pour le jour moyen du mois de pointe. Seul le puits d'Iguerande est utilisé à un peu plus de 40 % pour le jour moyen du mois de pointe.**

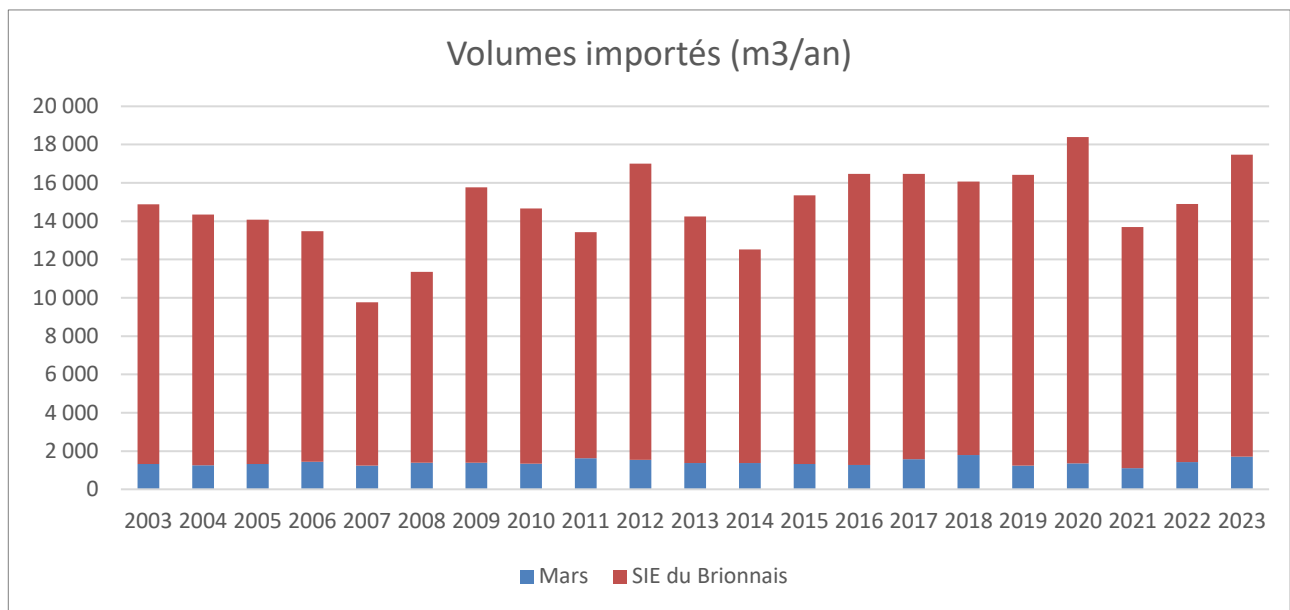
Une analyse sera menée sur la base des données de télégestion pour approcher le volume de production du jour de pointe.

## V.6.4 LES VOLUMES IMPORTES

Le syndicat achète de l'eau en petites quantités à la commune de Mars et en quantités plus notables au SIE du Brionnais. Ces achats sont les seuls moyens d'alimentation de certains secteurs du SIE de la Vallée du Sornin.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ecoche	0	0	0	0	0	0
Mars	1 784	1 244	1 355	1 114	1 420	1 707
SIE du Brionnais	14 280	15 164	17 026	12 578	13 474	15 761
<b>Total</b>	16 064	16 408	18 381	13 692	14 894	17 468
<b>Variation (%)</b>	-2,4%	2,1%	12,0%	-25,5%	8,8%	17,3%
<b>Variation (m3)</b>	-396	344	1 973	-4 689	1 202	2 574

<b>Volume mis en distribution en m<sup>3</sup></b>	820 059	775 275	800 851	714 933	780 534	758 629
Taux d'imports sur le volume mis en distribution	2,0%	2,1%	2,3%	1,9%	1,9%	2,3%



Avec 17 000 m<sup>3</sup>, les achats représentent toujours de l'ordre de 2 % du volume mis en service ce qui est la moyenne sur les dix dernières années.

Après une nette baisse en 2021, le volume importé est en légère hausse en 2022 et 2023.

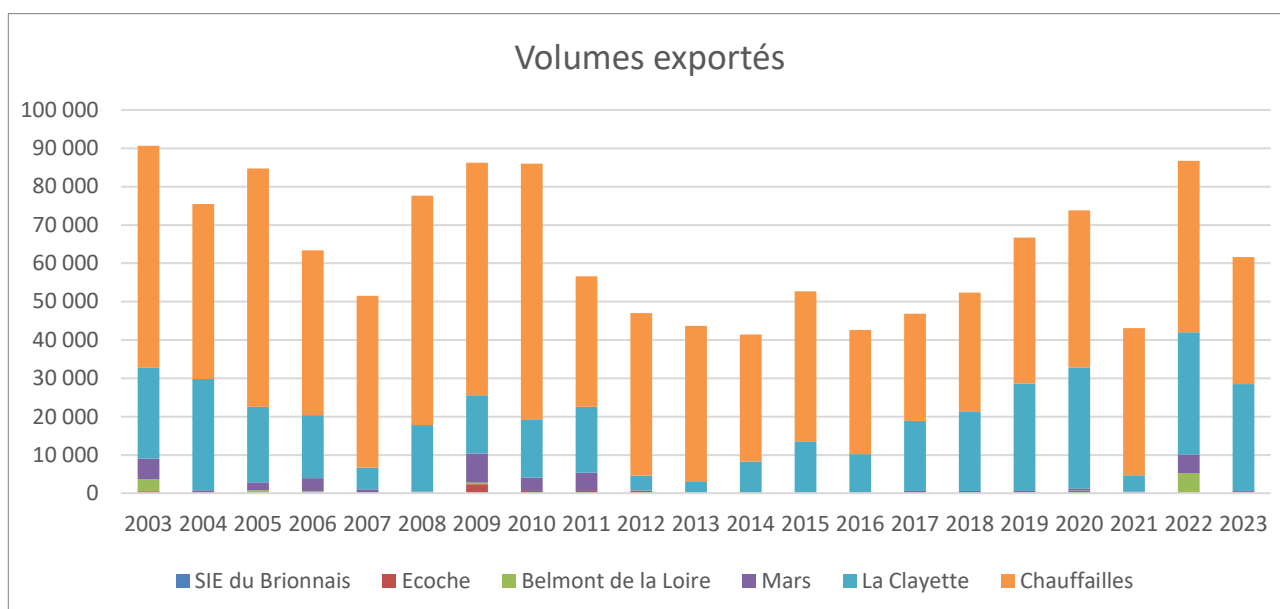


### V.6.5 LES VOLUMES EXPORTES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
SIE du Brionnais	12	18	726	105	221	149
Ecoche	23	40	98	23	73	60
Belmont de la Loire	0	150		0	5 010	135
Mars	619	429	439	300	4 838	270
La Clayette	20 583	28 046	31 546	4 284	31 863	27 836
Chauffailles	31 136	38 000	40 958	38 416	44 697	33 193
Total	52 373	66 683	73 767	43 128	86 702	61 643
Variation	11,8%	27,3%	10,6%	-41,5%	101,0%	-28,9%
Variation (m3)	5 548	14 310	7 084	-30 639	43 574	-25 059

<b>Volume mis en distribution en m<sup>3</sup></b>	820 059	775 275	800 851	714 933	780 534	758 629
Taux d'exports sur le volume mis en distribution	6,4%	8,6%	9,2%	6,0%	11,1%	8,1%

En 2020, 900 m<sup>3</sup> ont été vendu à Belmont mais sont compris dans le volume consommé par les abonnés.



Les ventes au SIE du Brionnais et à la commune d'Ecoche sont anecdotiques.

La vente à la commune de La Clayette conserve une valeur habituelle autour de 30 000 m<sup>3</sup>/an.

La vente à la commune de Chauffailles est du même ordre de grandeur depuis 9 ans, comprise entre 28 000 et 42 000 m<sup>3</sup>/an pour atteindre 33 000 m<sup>3</sup> cette année.

La commune de Mars a sollicité le syndicat pour un secours en eau à hauteur de 270 m<sup>3</sup> pour cette année.

La commune de Belmont de la Loire a également sollicité le syndicat pour un secours qui a été délivré par camions citernes. Dans le RAD, les 135 m<sup>3</sup> de ce secours sont comptabilisés parmi les volumes consommés par les abonnés. Par souci d'une bonne représentation des volumes (importés, exportés, consommés...) dans le RPQS, ce volume a été retiré des consommations et porté dans les exports.

Les volumes exportés baissent de près de 30 % en 2023 avec 25 000 m<sup>3</sup> de moins. Ils représentent de l'ordre de 8 % du volume mis en distribution avec 61 600 m<sup>3</sup>.

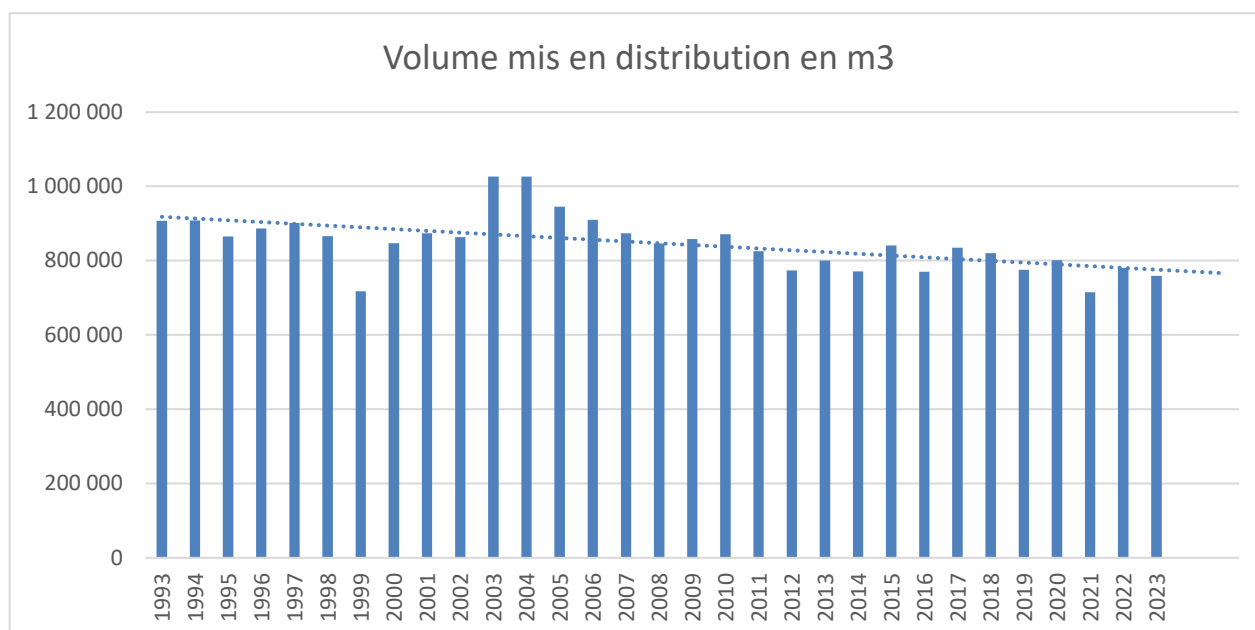




### V.6.6 LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION

Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel est ajouté le volume importé et soustrait le volume exporté. Ce volume est détaillé dans le tableau et le graphique suivants :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volume produit en m <sup>3</sup>	856 368	825 550	856 237	744 369	852 342	<b>802 804</b>
Volume importé en m <sup>3</sup>	16 064	16 408	18 381	13 692	14 894	<b>17 468</b>
Volume exporté en m <sup>3</sup>	52 373	66 683	73 767	43 128	86 702	<b>61 643</b>
<b>Volume mis en distribution en m<sup>3</sup></b>	<b>820 059</b>	<b>775 275</b>	<b>800 851</b>	<b>714 933</b>	<b>780 534</b>	<b>758 629</b>



**Avec 760 000 m<sup>3</sup>, le volume mis en distribution est en baisse par rapport à l'exercice précédent (-3 % soit près de 22 000 m<sup>3</sup> de moins) et globalement en baisse depuis 2003.**



## V.7 LES VOLUMES FACTURES ET CONSOMMES

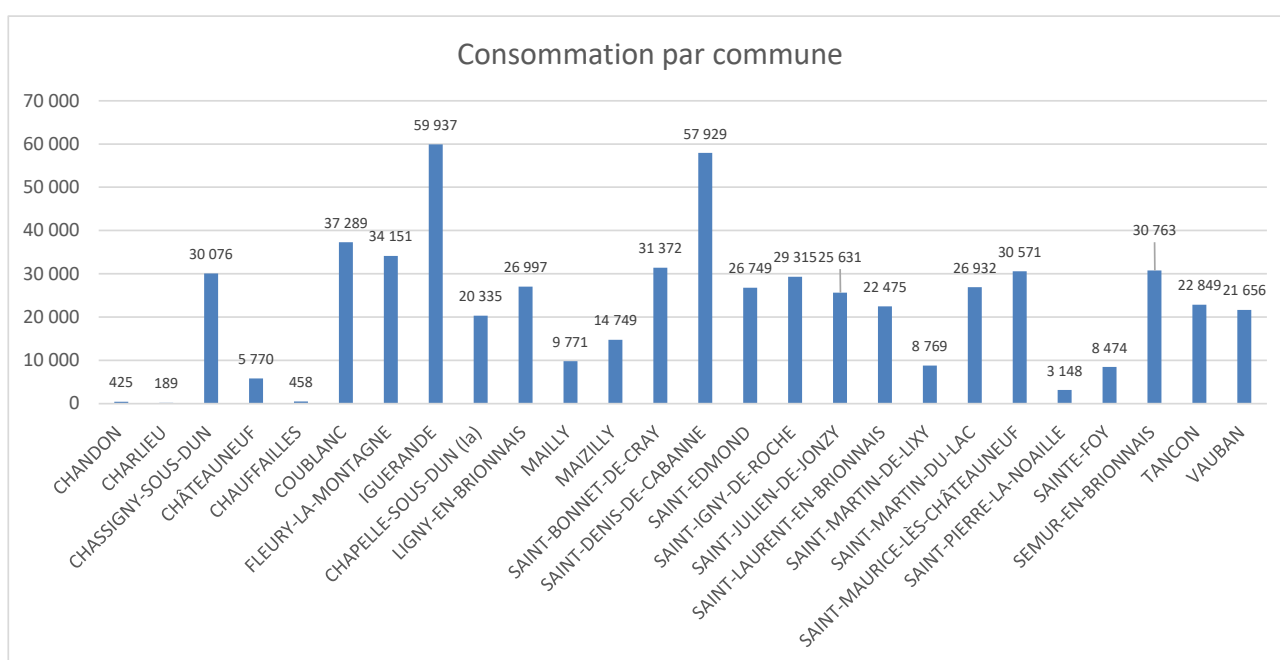
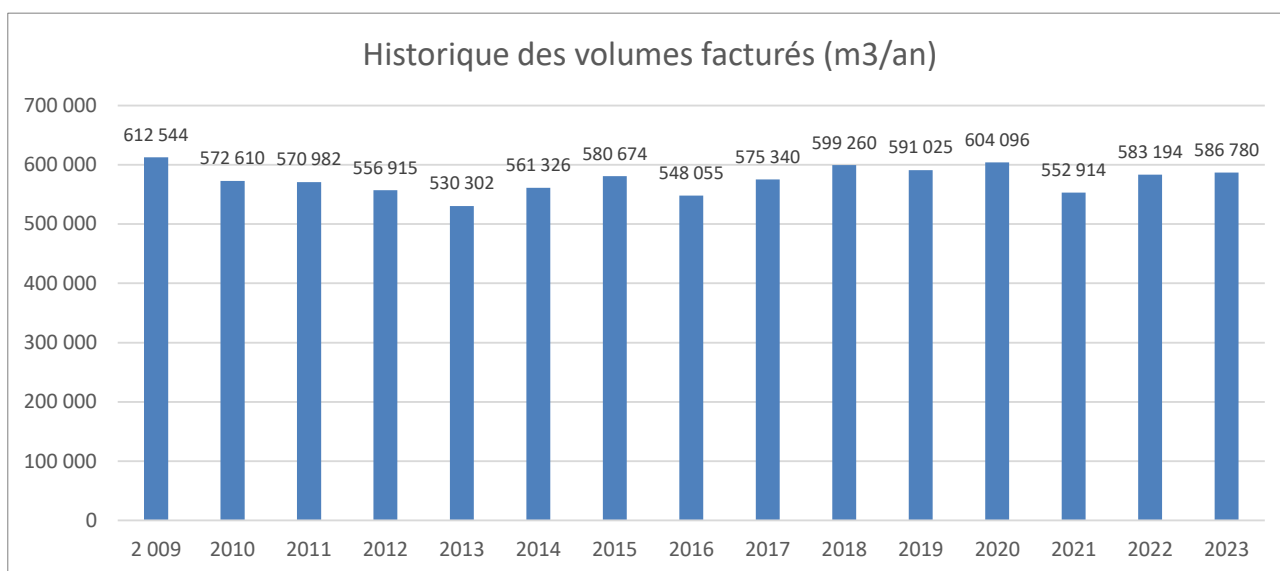
Trois volumes relatifs aux consommations des abonn s sont pr sent s dans le Rapport Annuel du D l gataire :

- Le volume vendu aux abonn s (hors d gr vements pour fuites par exemple),
- Le volume comptabilis  sur la p riode de facturation (**365 jours** cette ann e),
- Le volume comptabilis  ramen    365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilis e en fonction du nombre de jours de consommation.

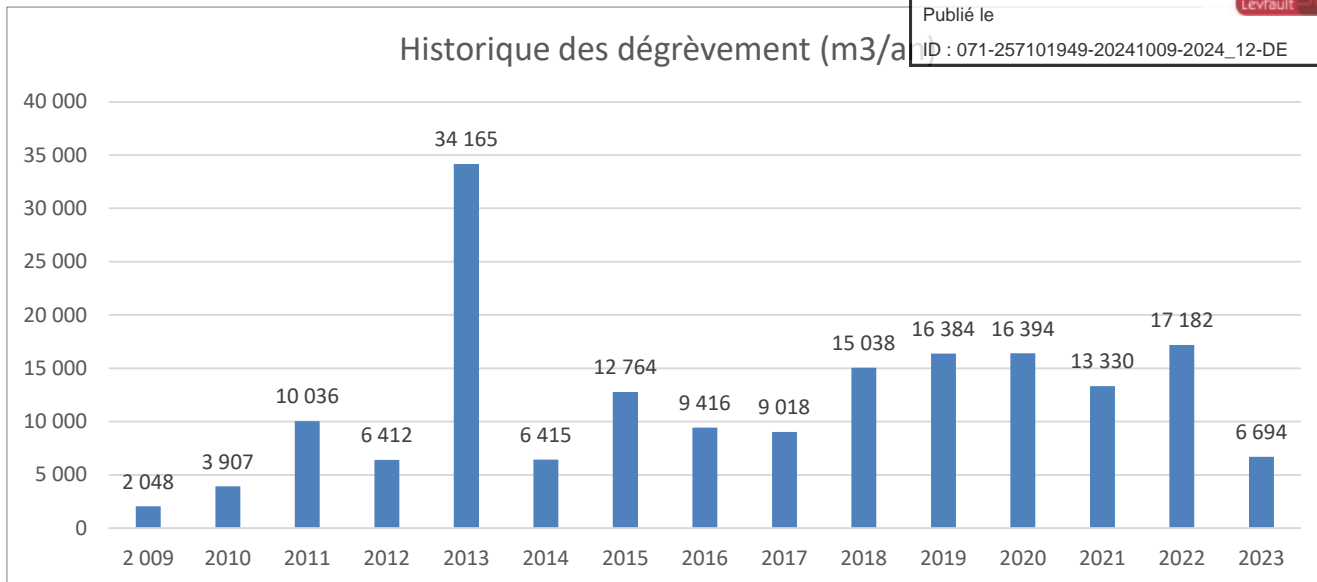
### V.7.1 VOLUMES FACTURES

Il s'agit de la somme des volumes factur s domestiques et non domestiques.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volume factur�	575 340	599 260	591 025	604 096	552 914	583 194	<b>586 780</b>
Volume consomm� domestique et assimil�	584 358	614 298	607 409	620 490	566 244	600 376	<b>593 474</b>
Estimation du volume de d�gr�vement	9 018	15 038	16 384	16 394	13 330	17 182	<b>6 694</b>
Taux de d�gr�vement	1,5%	2,4%	2,7%	2,6%	2,4%	2,9%	<b>1,1%</b>



**20 % des consommations se font   Iguerande et Saint Denis de Cabanne.**

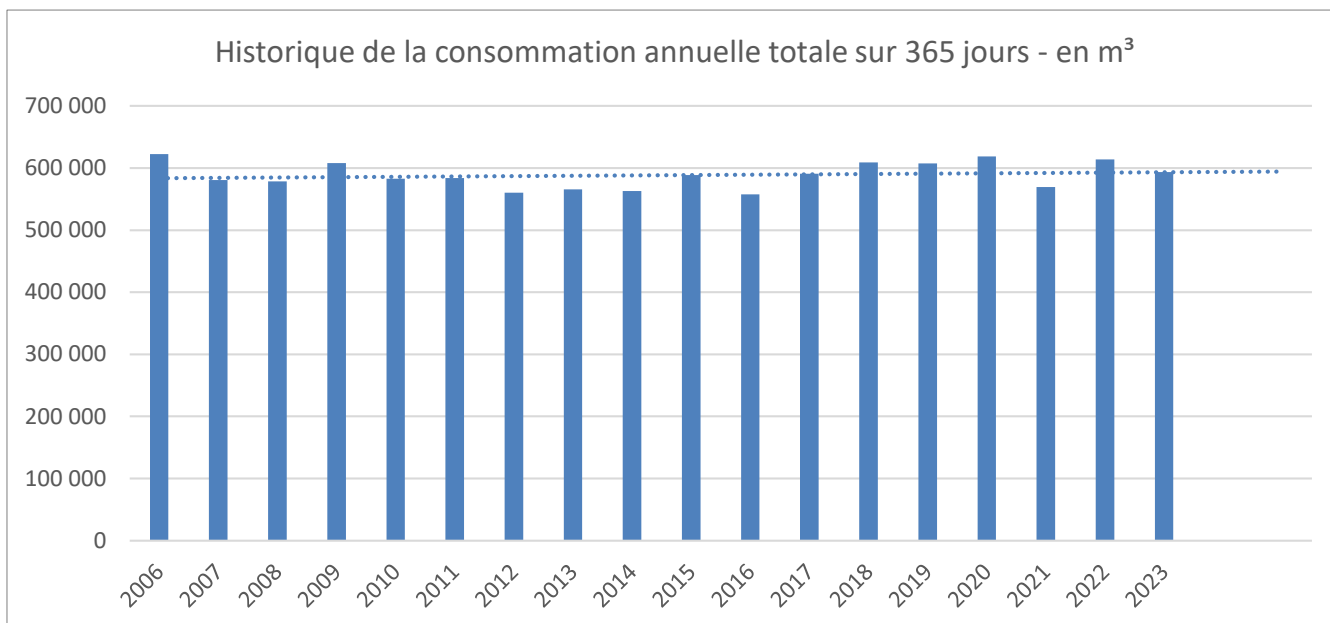


**Le volume de dégrèvement est en très nette baisse pour l'exercice 2023 et représente 1,1 % des volumes consommés.**

### V.7.2 VOLUMES COMPTABILISES SUR 365 JOURS

Les données présentées ci-dessous sont issues des relèves de compteurs de l'exploitant ramenées sur 365 jours.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Volume comptabilisé sur la période de facturation (m3)</b>	614 298	607 409	620 490	566 244	600 376	<b>593 474</b>
<b>Nombre de jours de consommation entre 2 relèves annuelles</b>	368	365	366	363	357	<b>365</b>
<b>Variation (%)</b>	5,1%	-1,1%	2,2%	-8,7%	6,0%	<b>-1,1%</b>
<b>Variation (m3)</b>	29 940	-6 889	13 081	-54 246	34 132	<b>-6 902</b>
<b>Consommation totale sur 365 ou 366 jours (m3)</b>	609 290	607 409	618 795	569 364	613 830	<b>593 474</b>
<b>Variation (%)</b>	3,1%	-0,3%	1,9%	-8,0%	7,8%	<b>-3,3%</b>
<b>Variation (m3)</b>	18 457	-1 881	11 386	-49 431	44 466	<b>-20 356</b>

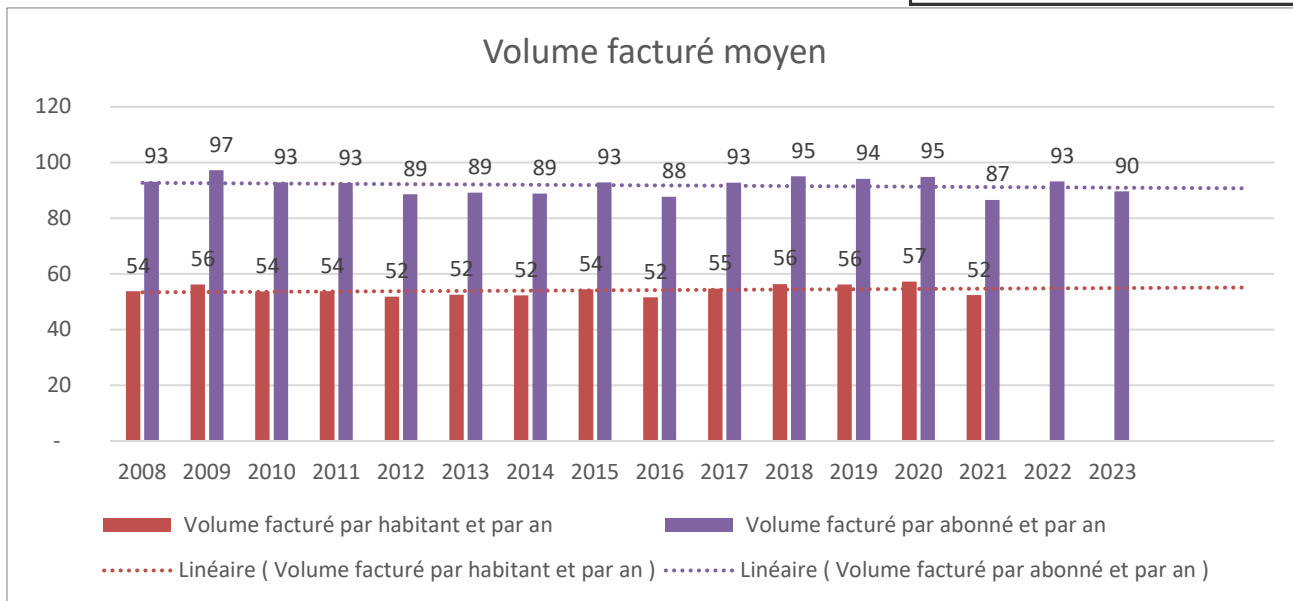


**Avec une période de 365 jours entre les 2 relèves, les volumes sont identiques. Les consommations sont en baisse avec près de 20 000 m<sup>3</sup> de moins pour atteindre 593 000 m<sup>3</sup>.**

**L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2023 fait état d'une consommation de l'ordre de 32,1 Mm<sup>3</sup> à l'échelle du département.**



V.7.3 LA CONSOMMATION MOYENNE PAR ABONNE ET PAR HABITANT



**La consommation moyenne d'un abonné du syndicat est de 90 m³/an et tend à la baisse alors que la consommation moyenne d'un habitant du syndicat est de 52 m³/an et tend légèrement à la hausse.**

**L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2023** fait état d'une consommation par abonné de 109,5 m³/an à l'échelle du département pour 119,5 m³/an au niveau national et de 55,9 m³/an par habitant à l'échelle du département.

## VI. LE PATRIMOINE

### VI.1 LE RESEAU

Le SIG de Véolia contient **555 km** de réseau dont, outre les canalisations de distribution et de refoulement-distribution :

- Les parties publiques des branchements (abonné, défense incendie),
- Les canalisations d'eau brute, des puits à la station de production.,
- Les canalisations de vidange de réservoir,
- Les canalisations de vidange et purge de réseaux.

#### VI.1.1 LINEAIRE PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DES INDICES

Le SIG est suffisamment détaillé pour pouvoir se rapprocher de la définition de l'agence de l'eau pour le calcul des indices. Sont ainsi extraits les linéaires suivants :

- Les parties publiques des branchements (abonné, défense incendie, vidange et fontainerie),
- Les canalisations d'eau brute, des puits à la station de production,

**Sont conservés 524 747 ml de réseau soit 525 km qui seront utilisés pour les calculs des indices linéaires notamment.**

**L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2023** fait état de 13 480 km de réseau à l'échelle du département. Le patrimoine national compte 996 000 km de réseaux.

#### VI.1.2 LINEAIRE PRIS EN COMPTE POUR L'ANALYSE DU RESEAU

Pour l'analyse du réseau, sont retirés :

- Les parties publiques des branchements (abonné, défense incendie, vidange et fontainerie).

**Sont conservés 525 km de réseau de distribution, adduction, vidange pour l'analyse qui suit concernant les matériaux, les diamètres et les dates de pose des canalisations.**

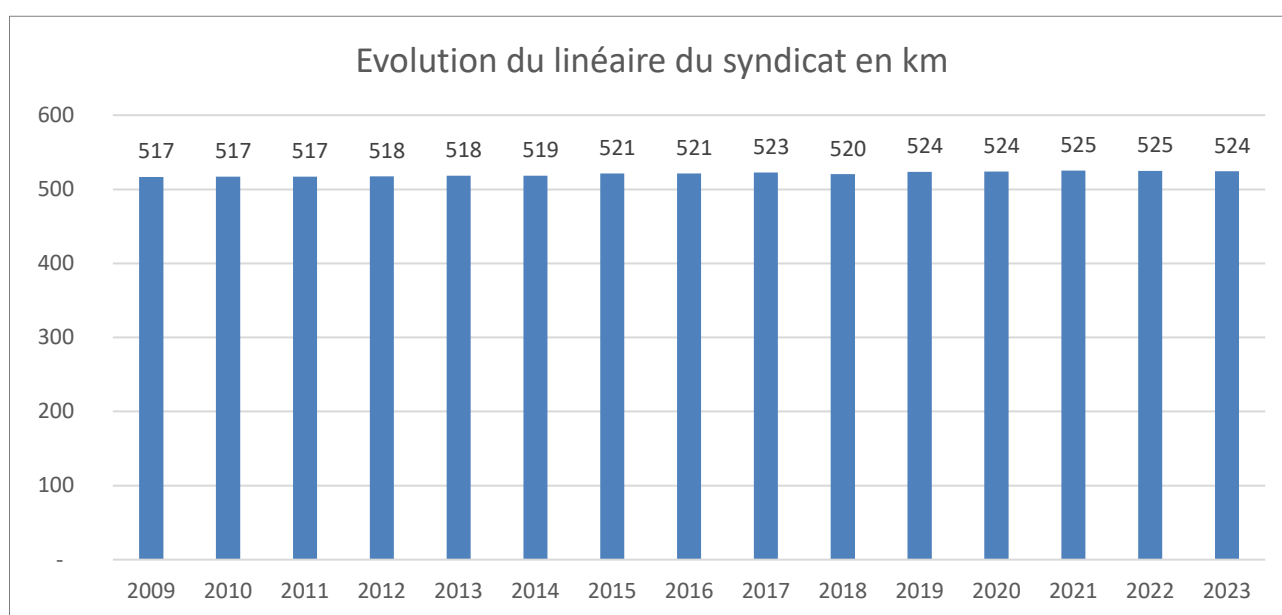
### VI.1.3 LE BORDEREAU (SIG)

Le bordereau de canalisations en fonction des matériaux et des diamètres est donné dans le tableau suivant :

Matériau	Diamètre	Linéaire (m)	%	Matériau	Diamètre	Linéaire (m)	%
Inconnu	25	474	0,1%	Fonte	40	2 257	0,4%
	32	271	0,1%		50	64	0,0%
	40	454	0,1%		60	20 763	4,0%
	50	1 456	0,3%		80	16 053	3,1%
	60	875	0,2%		100	21 770	4,1%
	63	400	0,1%		110	618	0,1%
	80	7	0,0%		125	20 401	3,9%
	1	9 140	1,7%		150	37 599	7,2%
	0	33	0,0%		160	228	0,0%
<b>Total Inconnu</b>		<b>13 109</b>	<b>2,5%</b>		200	11 184	2,1%
PVC	25	590	0,1%		250	26 965	5,1%
	32	3 594	0,7%		1	22	0,0%
	40	22 389	4,3%	<b>Total Fonte</b>		<b>157 924</b>	<b>30,1%</b>
	50	62 972	12,0%	PE	25	1 639	0,3%
	53	255	0,0%		32	6 024	1,1%
	60	162	0,0%		40	7 428	1,4%
	63	104 547	19,9%		50	8 341	1,6%
	75	23 187	4,4%		63	722	0,1%
	80	1 360	0,3%		75	491	0,1%
	90	45 728	8,7%		110	505	0,1%
	100	249	0,0%		160	36	0,0%
	110	31 508	6,0%	<b>Total PE</b>		<b>25 186</b>	<b>4,8%</b>
	125	18 453	3,5%	Amiante Ciment	200	7	0,0%
	140	1 856	0,4%	<b>Total Amiante Ciment</b>		<b>7</b>	<b>0,0%</b>
	150	1 022	0,2%	Acier	200	0	0,0%
	160	8 221	1,6%		250	987	0,2%
	200	1 466	0,3%	<b>Total Acier</b>		<b>988</b>	<b>0,2%</b>
	225	103	0,0%	Fibre de Verre	150	10	0,0%
	1	141	0,0%	<b>Total Fibre de Verre</b>		<b>10</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total PVC</b>		<b>327 805</b>	<b>62,4%</b>	<b>Total général</b>		<b>525 029</b>	<b>100,0%</b>

### VI.1.4 L'EVOLUTION DU LINEAIRE (SIG)

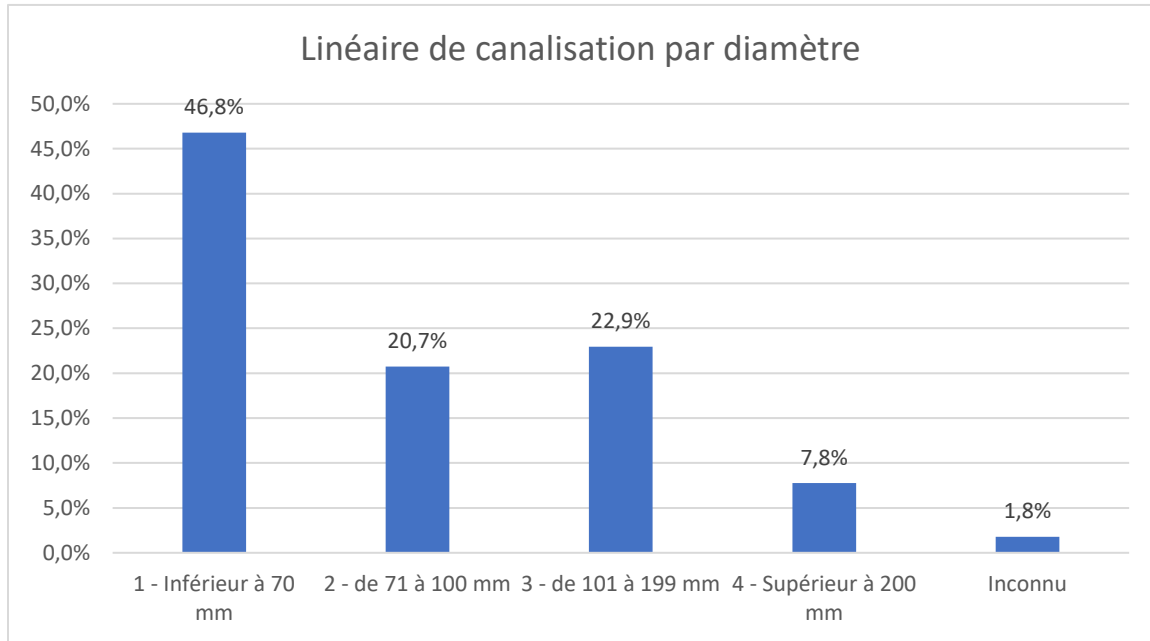
Le tableau ci-dessous donne l'évolution du linéaire de canalisation :





VI.1.5 L'ANALYSE DE RESEAU PAR DIAMETRE (SIG)

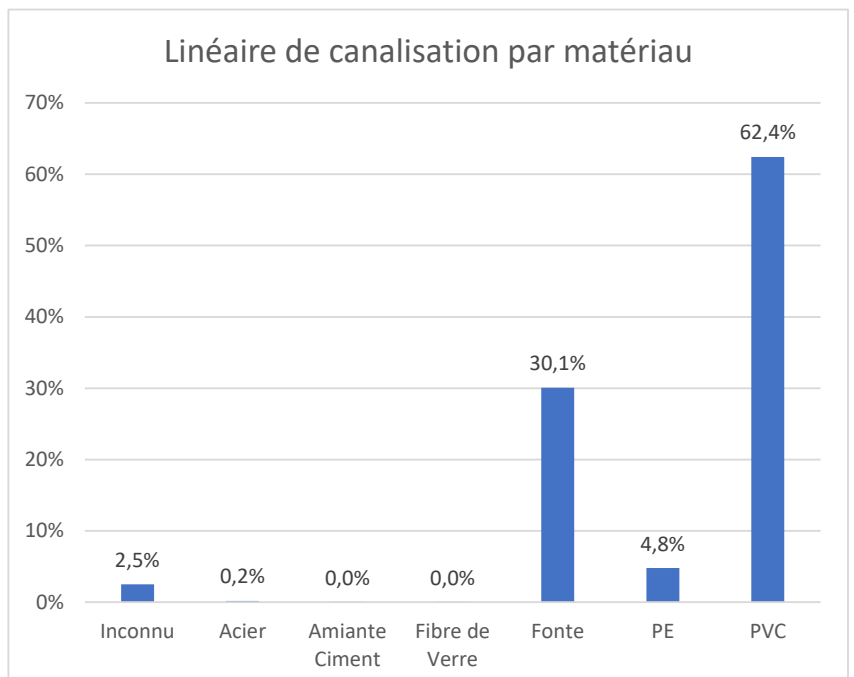
Diamètre	Linéaire (m)	%
<b>1 - Inférieur à 70 mm</b>	245 677	46,8%
<b>2 - de 71 à 100 mm</b>	108 845	20,7%
<b>3 - de 101 à 199 mm</b>	120 460	22,9%
<b>4 - Supérieur à 200 mm</b>	40 712	7,8%
<b>Inconnu</b>	9 336	1,8%
<b>Total général</b>	<b>525 029</b>	<b>100%</b>



Cette répartition est représentative d'un réseau rural avec l'essentiel des ramifications de diamètres inférieurs à 200 mm et quelques antennes structurantes de plus gros diamètres.

VI.1.6 L'ANALYSE DE RESEAU PAR MATERIAU (SIG)

Matériau	Linéaire (m)	%
<b>Inconnu</b>	13 109	2,5%
<b>Acier</b>	988	0,2%
<b>Amiante Ciment</b>	7	0,0%
<b>Fibre de Verre</b>	10	0,0%
<b>Fonte</b>	157 924	30,1%
<b>PE</b>	25 186	4,8%
<b>PVC</b>	327 805	62,4%
<b>Total général</b>	<b>525 029</b>	<b>100%</b>



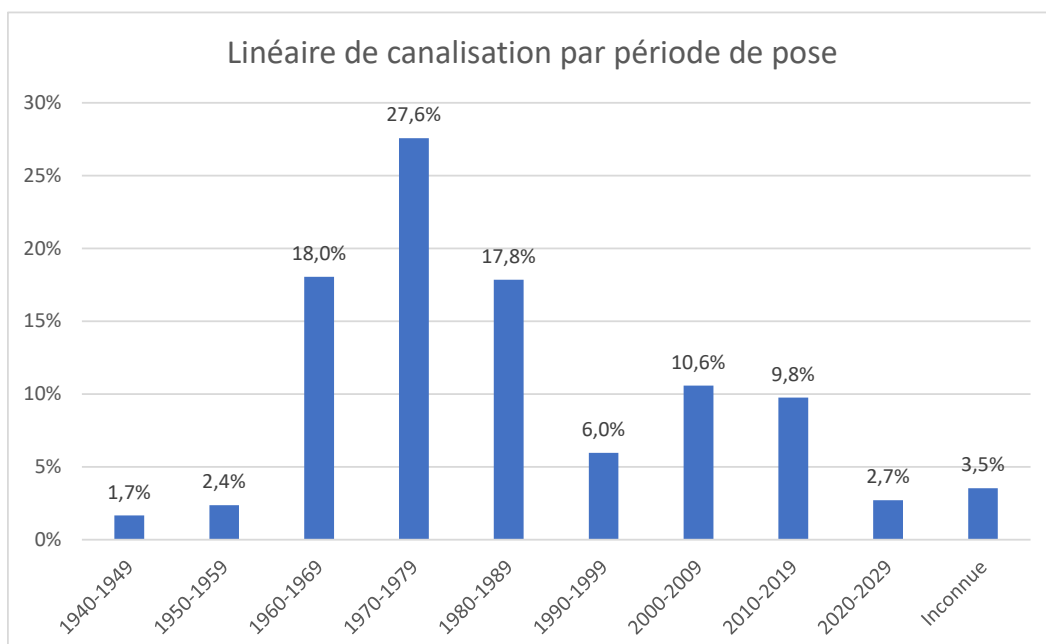
Les données disponibles dans le SIG permettent de distinguer fonte grise partie du réseau :

Nature	Linéaire (m)	%
Fonte Ductile	92 205	58%
Fonte Ductile (ISOPAM)	42	0%
Fonte Ductile 2GS	1 159	1%
Fonte Grise	358	0%
Fonte indéterminée	64 204	41%
<b>Total général</b>	<b>157 968</b>	<b>100%</b>

Le syndicat est doté d'une part importante de canalisations en PVC et fonte. Le plomb générant des problèmes sanitaires est absent du syndicat ainsi que l'amiante-ciment, cassant. La distinction entre fonte grise (cassante) et fonte ductile est disponible pour seulement 60 % du linéaire. Les PVC posés avant les années 80, outre l'inconvénient d'être des PVC collés avec des problématiques de fuites aux joints, présentent le risque, pour certains lots, de relarguer des CVM, molécule cancérigène. L'ARS lance une campagne d'analyses ciblées sur ces canalisations à risque. Les distinctions entre les différents PVC ne sont pas disponibles dans le SIG.

#### VI.1.1 ANALYSE PAR PERIODE DE POSE (SIG)

Période de pose	Linéaire (m)	%
1940-1949	8 664	1,7%
1950-1959	12 365	2,4%
1960-1969	94 751	18,0%
1970-1979	144 824	27,6%
1980-1989	93 702	17,8%
1990-1999	31 260	6,0%
2000-2009	55 519	10,6%
2010-2019	51 201	9,8%
2020-2029	14 222	2,7%
Inconnue	18 520	3,5%
<b>Total général</b>	<b>525 029</b>	<b>100%</b>





**Avec le volet de connaissance patrimonial du Schéma Directeur, on trouve désormais une allure classique de courbe de pose de canalisation avec l'essentiel posé des années 60 aux années 80. La création s'achève et débute alors le renouvellement des réseaux les plus anciens associé à quelques extensions. On observe une augmentation des linéaires de la période 2020-2029 avec l'intégration dans le SIG des plans de recollement des travaux récents.**

### VI.1.2 LA DENSITE (RAD)

Il s'agit du nombre d'abonnés par km de réseau de distribution. Les services d'eau potable sont qualifiés selon cette densité par le Laboratoire Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts.

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisation hors branchements et adduction (km)	524	524	525	525	524
Abonnés	6 452	6 531	6 581	6 587	6 621
Densité	12	12	13	13	13

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D

**Le SIE de la Vallée du Sornin a ainsi une densité de près de 13 abonnés par km le qualifiant de rural.**

**L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2023 fait état d'une densité moyenne de 21,7 abonnés/km dans le département.**

### VI.1.3 L'ANALYSE DU RESEAU PAR CLASSE (SIG)

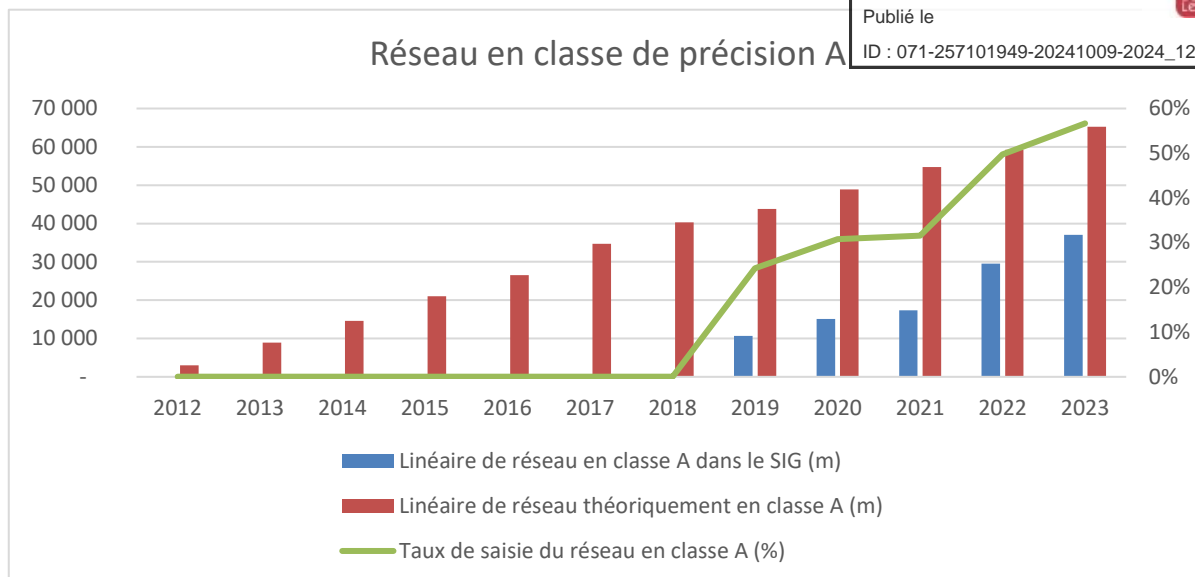
La classe correspond à la précision des plans concernant la localisation du réseau.

- Classe A Classe de précision inférieure 40 cm
- Classe B Classe de précision supérieure à 40 cm et inférieure à 1,50 m
- Classe C Classe de précision supérieure à 1,50 m

Classe de précision	Linéaire (m)	%
A	29 492	5,6%
C	494 893	94,4%
<b>Total général</b>	<b>524 386</b>	<b>100,0%</b>

**Les plans de récolement remis par l'entreprise de travaux du syndicat sont de classe A depuis juillet 2012. En outre, Véolia doit reporter toutes ses interventions en classe A depuis l'avenant n°1 de 2014. Le SIG transmis comprend de l'ordre de 37 km de réseau (pour 30 km fin 2022) alors que le syndicat a renouvelé sur cette période de l'ordre de 65 km de réseau.**

L'information de classe de précision est disponible dans les SIG transmis à compter de 2019. L'évolution du linéaire de réseau en classe A dans le SIG, du linéaire de réseaux renouvelé par le syndicat depuis 2012 avec une obligation de classe A et le taux de saisie du réseau en classe A sont portés dans le graphique suivant :

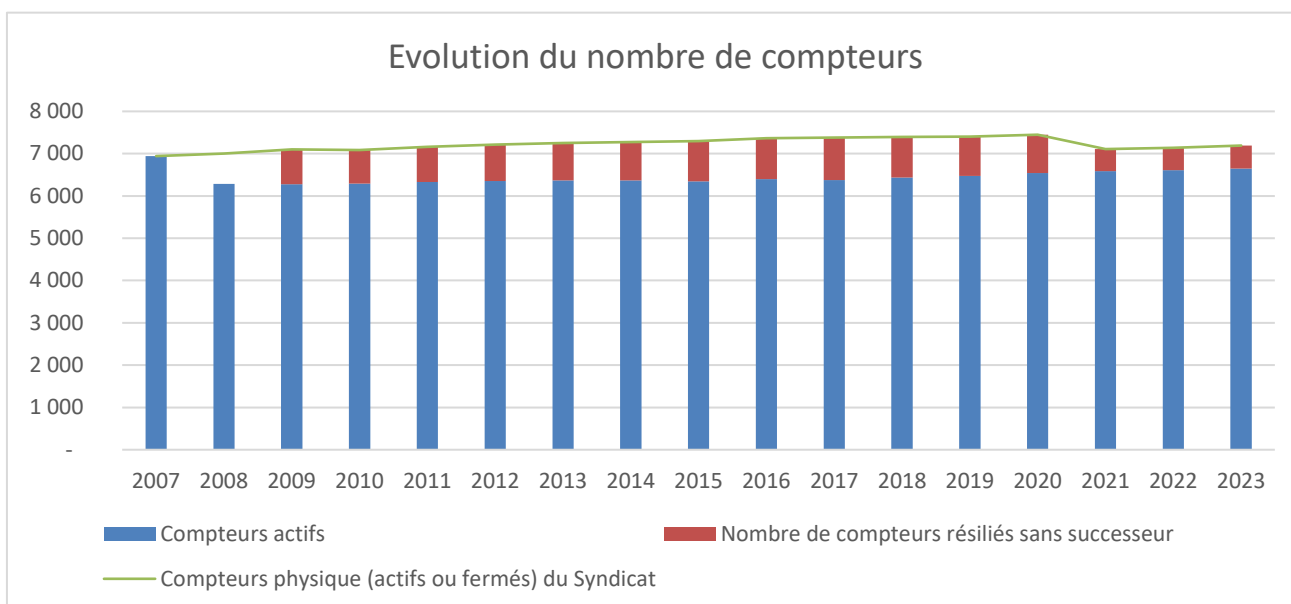


**60 % du réseau devant être en classe A disposent de ce niveau de précision dans le SIG.**

## VI.2 LE PARC COMPTEURS

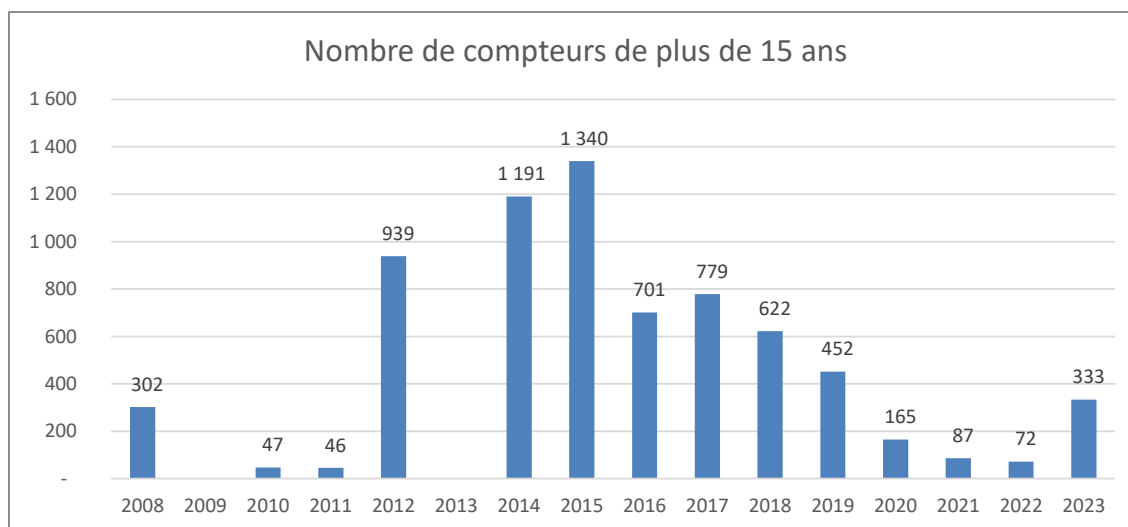
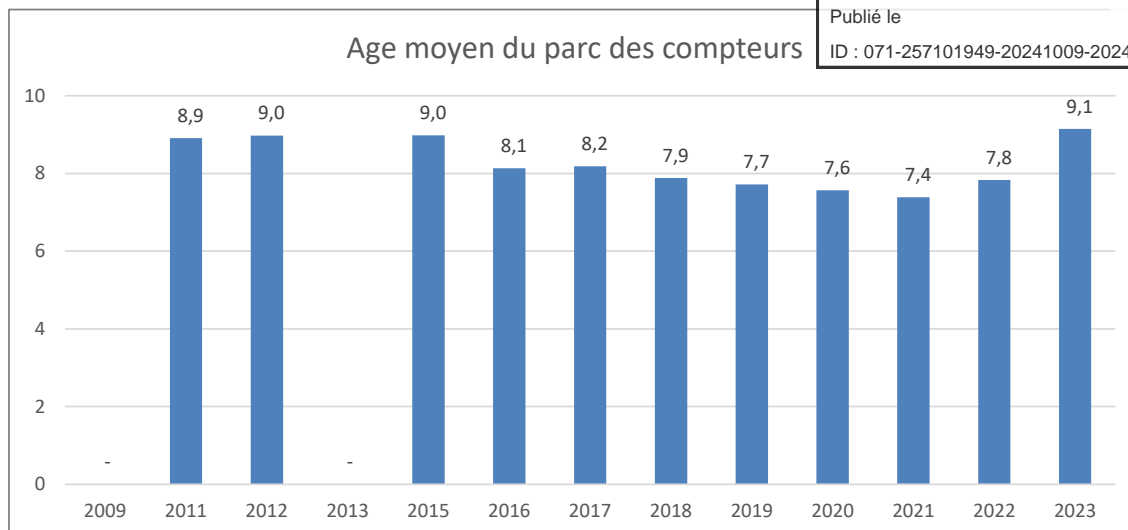
### VI.2.1 AU TOTAL

	2019	2020	2021	2022	2023
Compteurs actifs	6 470	6 544	6 585	6 606	6 645
Nombre de compteurs résiliés sans successeur	932	901	524	532	543
Compteurs physique (actifs ou fermés) du Syndicat	7 402	7 445	7 109	7 138	7 188
% en service	87%	88%	93%	93%	92%



**Sur le parc de 7 188 compteurs en 2023, le syndicat compte 6 645 compteurs en service (92 %). Un nettoyage de la base de données des compteurs a entraîné en baisse notable du parc global de compteurs (7 445 en 2020 soit plus de 300 compteurs qui n'avaient pas à apparaître dans le parc).**

**L'âge moyen du parc de compteurs actifs a ainsi 9,1 ans.**



**333 compteurs ont 15 ans et plus et doivent faire l'objet d'un programme de renouvellement. Après en lente baisse depuis plusieurs exercices avec un renouvellement régulier des compteurs, cet âge moyen est en hausse depuis 2 ans.**

Age	16	17	18	20	22	23	24	26	27	28
Nombre de compteurs	255	40	14	4	2	5	4	1	5	3
Taux	77%	12%	4%	1%	1%	2%	1%	0%	2%	1%

77 % de ces compteurs de plus de 15 ans, ont 16 ans ce qui constitue un petit retard de renouvellement.

On dénombre 78 compteurs plus anciens, du même ordre de grandeur que les 2 derniers exercices.

## VI.2.2 LE RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de compteurs renouvelés	549	470	525	426	349	327

Le renouvellement de compteurs n'est pas régulier chaque année. Le nombre dépend du nombre de compteurs ayant 15 ans et devant être renouvelés. Les pics de renouvellement se répercutent par périodes de 15 ans.

**327 compteurs ont été renouvelés en 2023. Véolia doit le renouvellement de 3 861 compteurs au cours du contrat de concession soit une moyenne de 429 compteurs par an.**

## VI.3 LES BRANCHEMENTS

## VI.3.1 AU TOTAL

BRANCHEMENTS	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre total de branchement, en service ou non	7 005	7 056	7 091	7 121	7 150	7 177
Branchements neufs	31	21	35	30	28	36
Branchements renouvelés	133	187	112	109	39	96
<i>Par le Syndicat</i>	<i>108</i>	<i>158</i>	<i>97</i>	<i>79</i>	<i>28</i>	<i>83</i>
<i>Par le délégataire</i>	<i>25</i>	<i>29</i>	<i>15</i>	<i>30</i>	<i>11</i>	<i>13</i>

96 branchements ont été renouvelés en cours d'exercice soit 1,3 % du parc. Sur 10 ans, le taux moyen de renouvellement est de 1,5 %. A ce rythme, il faut près de 70 ans pour renouveler la totalité des branchements.

## VI.3.2 LES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il n'y a plus de branchements en plomb sur le territoire syndical.  
Le non-respect de la limite de qualité fixée pour le plomb au robinet du consommateur ne peut être imputable qu'aux parties privées de branchements demeurées en plomb.

## VI.4 LES OUVRAGES

## VI.4.1 LES RESERVOIRS

Localisation	Nom du réservoir	Volume (m3)
Coublanc	Bois Gauthay	60
Saint Maurice lès Chateauneuf	Bois Lagrange	500
Saint Maurice lès Chateauneuf	Bâche de la station de reprise	600
Coublanc	La Croix du Lièvre	200
Saint Denis de Cabanne	Les Avaizes	200
Chauffailles	Les Lards	60
Vauban	Mussy	20
Saint Igny de Roche	Saint Igny de Roche	500
Saint Julien de Jonzy	Saint Julien de Jonzy	200
Saint Julien de Jonzy	Saint Julien de Jonzy	1000
Saint Marcel d'Iguerande	Saint Marcel d'Iguerande	1000
Saint Marcel d'Iguerande	Saint Marcel d'Iguerande	200
Sainte Foy	Sainte Foy	200

13 réservoirs ou bâche pour un stockage total de 4 740 m<sup>3</sup>.

## VI.4.2 LES STATIONS DE REPRISES / SURPRESSEURS

Autres installations eau	Débit des pompes (m3/h)
SAINT MAURICE	
Refoulement vers Saint Igny	2x90
Refoulement vers Bois Lagrange	2x82
Refoulement vers Saint Julien	1x72
COUBLANC LA CROIX DU LIEVRE	2x9,5
MUSSY VAUBAN	2x5
SAINTE FOY	2x3
ST IGNY	1x9 + 1x9,5
ST JULIEN DE JONZY	1x30 + 1x40
ST MARCEL D IGUERANDE	1x98+1x125
ST MARCEL D IGUERANDE	1x30



Suppression de Mussy Vauban

## VI.4.3 LES TRAITEMENTS

Traitement	Type
Station d'Iguerande	Chloration
Station de St Martin du Lac puits N°1	Chloration
Station de St Martin du Lac puits N°2	Chloration
Station de St Maurice Lès Chateauneuf	Micro-filtration + Chloration
Réservoir Saint Marcel d'Iguerande	Rechloration
Réservoir Saint Julien de Jonzy	Rechloration
Réservoir de Sainte Foy	Rechloration
<i>Réservoir de Coublanc</i>	<i>Supprimé</i>
<i>Réservoir St Igny de Roche</i>	<i>Supprimé</i>

Les chlorations relais de Saint Igny de Roche (vers les Lards) et Croix du Lièvre (vers Bois Gauthay) ont été supprimées compte tenu de la chloration existante à Saint Maurice.

## VII. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

## VII.1 LES MODALITES DE TARIFICATION

## VII.1.1 LE TYPE DE TARIFICATION

Le tarif comprend :

- Une partie fixe (abonnement),
- Une partie variable proportionnelle à la consommation en eau potable avec 4 fourchettes de consommation pour le syndicat et seulement 2 pour le délégataire à compter de 2022 :
  - De 0 à 40 m<sup>3</sup>,
  - De 41 à 500 m<sup>3</sup>,
  - De 501 à 1 000 m<sup>3</sup>,
  - Au-delà de 1 000 m<sup>3</sup>.

Le tarif de la part collectivité est voté par l'assemblée délibérante.

Le tarif de la société d'exploitation VEOLIA est fixé contractuellement et indexé une fois par an au 1<sup>er</sup> janvier.

Taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

Les volumes sont relevés annuellement. La facturation intermédiaire se base sur une estimation.

	2022	2023	2024
<b>EXPLOITANT</b>			
<b>Part Fixe</b>			
Abonnement ordinaire	59,00	64,58	66,37
<b>Part proportionnelle</b>			
de 0 à 40 m <sup>3</sup>	1,0000	1,0946	1,1249
au-delà de 40	0,7200	0,7881	0,8099
<b>COLLECTIVITÉ</b>			
<b>Part Fixe</b>			
Abonnement ordinaire	63,43	66,75	68,77
<b>Part proportionnelle</b>			
de 0 à 40 m <sup>3</sup>	1,1829	1,2448	1,2825
de 41 à 500 m <sup>3</sup>	0,6523	0,6864	0,7072
de 501 à 1000 m <sup>3</sup>	0,4874	0,5129	0,5295
au-delà de 1001	0,3464	0,3645	0,3755
au-delà de 10001	0,3464	0,3645	0,3755
<b>REDEVANCES ET TAXES</b>			
Sydro : Fonds de renouvellement [€/m <sup>3</sup> ]	0,3800	0,4100	0,4100
Sydro : Sécurisation interconnexion (€/m <sup>3</sup> )			
Redevance prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0450	0,0450	0,0440
Redevance de pollution domestique Loire-Bretagne	0,2300	0,2300	0,2300
TVA	5,50%	5,50%	5,50%

**Les tarifs de l'exploitant connaissent une hausse de plus de 2,8 % et ceux du syndicat une hausse de plus de 3 %.**

## VII.1.2 LA FACTURE D'EAU

Les redevances de l'Agence de l'Eau sont désormais les mêmes pour toutes les communes du syndicat.

	2020	2021	2022	2023	2024
Exploitant	190,54	193,51	156,60	171,41	176,16
Collectivité	124,56	127,05	162,93	171,45	176,65
Sydro : fonds et interconnexions	45,60	45,60	45,60	49,20	49,20
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,00	5,76	5,40	5,40	5,28
Redevance de pollution domestique Loire-Bretagne	27,60	27,60	27,60	27,60	27,60
TVA	21,69	21,97	21,90	23,38	23,92
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>415,98</b>	<b>421,49</b>	<b>420,03</b>	<b>448,44</b>	<b>458,80</b>
<b>Total [€ TTC] pour 1 m3</b>	<b>3,47</b>	<b>3,51</b>	<b>3,50</b>	<b>3,74</b>	<b>3,82</b>

**Au total, une facture d'eau de 120 m<sup>3</sup> s'élève à 458,80 €, taxes et redevances comprises. Elle est en hausse de l'ordre de 10 € soit 2,3 % par rapport à l'exercice précédent (essentiellement 4,75 € pour l'exploitant, 5,20 € pour le syndicat). Le prix moyen du m<sup>3</sup> consommé pour une facture de 120 m<sup>3</sup> demeure de 3,82 €/m<sup>3</sup>, taxes et redevances comprises.**

**Indicateur D102.0 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> de 3,82 €.**

## VII.2 LES RECETTES DU SERVICE

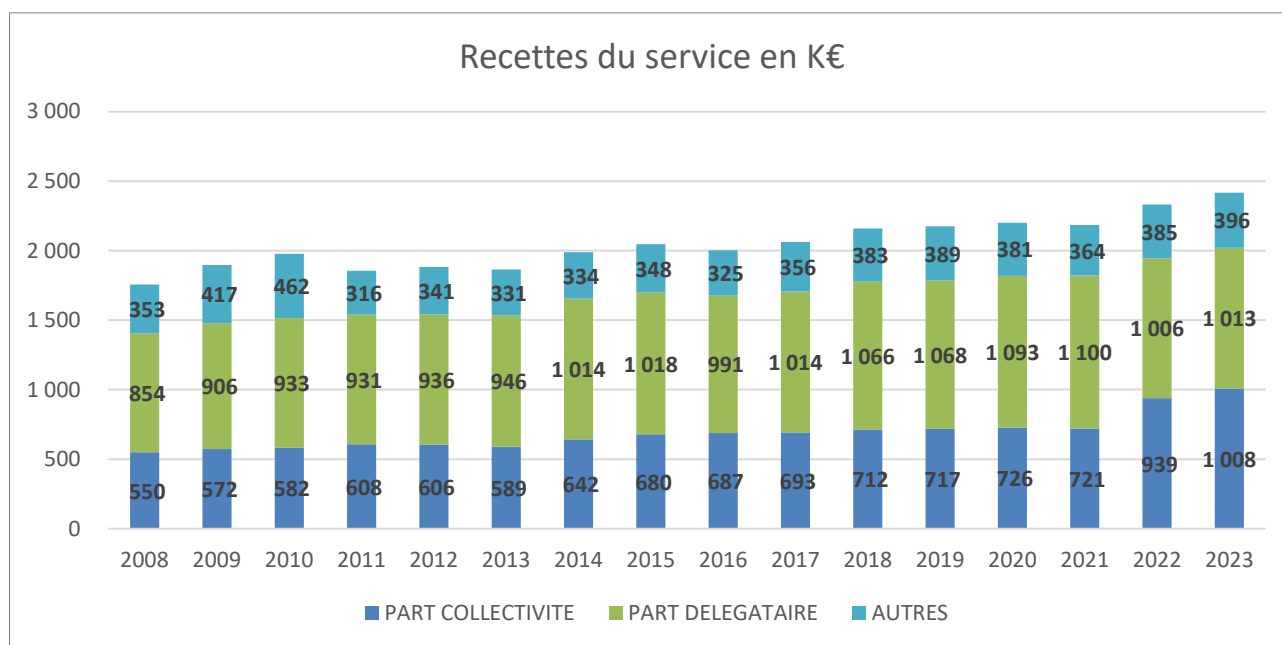
Les recettes sont présentées dans le tableau ci-dessous en euros.

	2019	2020	2021	2022	2023
PART COLLECTIVITE	717 278 €	726 415 €	720 698 €	939 465 €	1 007 697 €
PART DELEGATAIRE	1 067 871 €	1 093 074 €	1 099 604 €	1 006 005 €	1 013 445 €
AUTRES	389 355 €	381 291 €	363 889 €	385 457 €	395 613 €
TOTAL	2 174 504 €	2 200 780 €	2 184 191 €	2 330 927 €	2 416 755 €

<b>PART COLLECTIVITE</b>	<b>717 278 €</b>	<b>726 415 €</b>	<b>720 698 €</b>	<b>939 465 €</b>	<b>1 007 697 €</b>
Vente d'eau domestique	707 704 €	719 130 €	728 508 €	879 542 €	1 022 745 €
Ventes d'eau non domestiques					
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	9 574 €	7 285 €	- 7 810 €	59 923 €	- 15 048 €

<b>PART DELEGATAIRE</b>	<b>1 067 871 €</b>	<b>1 093 074 €</b>	<b>1 099 604 €</b>	<b>1 006 005 €</b>	<b>1 013 445 €</b>
Part Exploitant					
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés :	1 001 780 €	1 020 185 €	1 020 933 €	911 082 €	918 708 €
Part fixe					
Part variable					
Vente d'eau (abonnements + consommations)					
<i>Vente d'eau domestique</i>	992 238 €	1 013 709 €	1 016 303 €	911 082 €	918 708 €
<i>Ventes d'eau non domestiques</i>					
<i>Régularisation des ventes d'eau (+/-)</i>	9 542 €	6 476 €	4 630 €		
Autres recettes :	66 091 €	72 889 €	78 671 €	94 923 €	94 737 €
<i>Recettes de volumes exportés</i>	3 947 €	4 602 €	469 €	5 096 €	5 864 €
<i>Produits des travaux attribués à titre exclusif</i>	32 817 €	41 527 €	45 908 €	50 319 €	52 634 €
<i>Produits accessoires</i>	29 327 €	26 760 €	32 294 €	26 243 €	27 785 €
<i>Facturation assainissement</i>				13 265 €	8 454 €

<b>AUTRES</b>	<b>389 355 €</b>	<b>381 291 €</b>	<b>363 889 €</b>	<b>385 457 €</b>	<b>395 613 €</b>
Produits perçus pour tiers (redevances assainissement)					
Redevance prélèvement	33 485 €	31 874 €	27 223 €	30 332 €	28 734 €
Redevance de lutte contre la pollution	126 842 €	125 001 €	122 601 €	127 212 €	126 473 €
Redevance Modernisation des réseaux					
Redevance pour le Sydro (Fonds de renouvellement)	229 028 €	224 416 €	214 065 €	227 913 €	240 406 €



**Avec une hausse de l'ordre de 0,6 % des volumes facturés :**

- et une hausse des tarifs du délégataire de 9,5%, les recettes du délégataire sont en hausse de près de 0,1 %,
- et une hausse des tarifs du syndicat de 5,2 %, les recettes du syndicat sont en hausse de 5,2 %. Elles comprennent désormais la TVA.



## VIII. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

## VIII.1 LA QUALITE DE L'EAU

L'eau provient :

- Du puits d'Iguerande où elle subit une désinfection au chlore gazeux,
- Des deux puits de Saint Martin où elle subit une désinfection au chlore gazeux,
- Des trois sources de Saint Maurice où elle subit une microfiltration.

Plusieurs injections de chlore gazeux sont pratiquées en cours de distribution.

Deux types de contrôles sont réalisés :

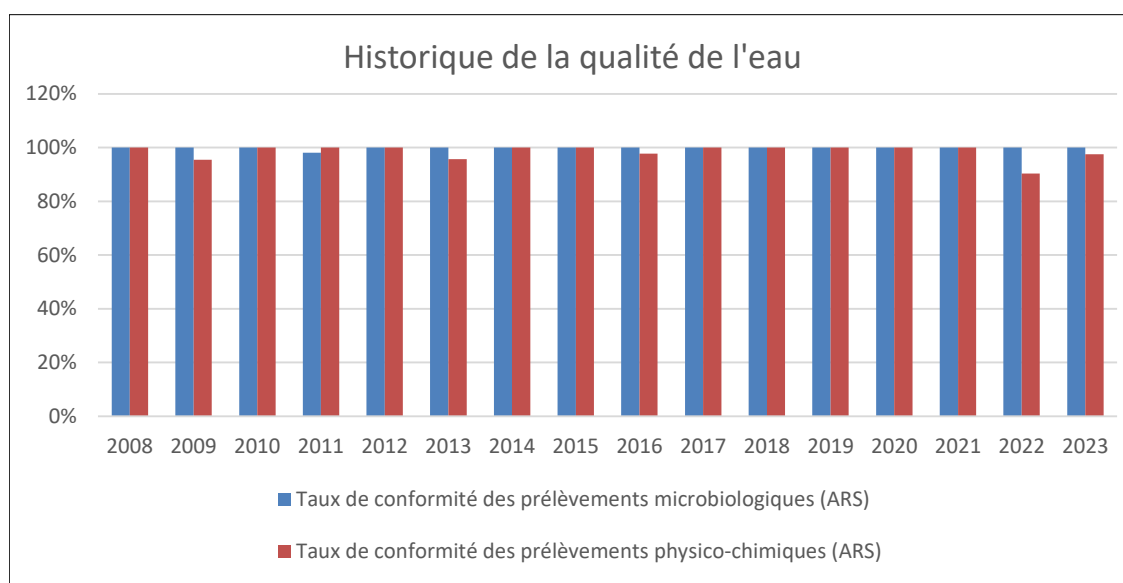
- Le contrôle sanitaire (ARS71 et ARS42),
- L'autocontrôle de l'exploitant (nous prenons ici les chiffres de l'exploitant),

Et portent sur 2 types d'analyses : bactériologiques et physicochimiques. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

	Nombre analyses 2023	Nombre conforme 2023	% conformité 2023
<b>Contrôle sanitaire</b>			
Bactériologique 71	56	56	100,00%
Physico-chimique 71	29	28	96,55%
Bactériologique 42	11	11	100,00%
Physico-chimique 42	11	11	100,00%
Bactériologique	67	67	100,00%
Physico-chimique	40	39	97,50%
Nombre total d'échantillons	107	106	99,07%
<b>Surveillance de l'exploitant</b>			
Bactériologique	51	50	98,04%
Physico-chimique	40	36	90,00%
Nombre total d'échantillons	91	86	94,51%

6 non-conformités par rapport aux limites de qualité sont observées lors de cet exercice dont 1 parmi le contrôle sanitaire et 5 parmi la surveillance de l'exploitant. Il s'agit de non-conformités liées à : la présence de CVM qui ne reflète l'état de l'eau qu'au point de prélèvement, les CVM ayant pour origine un relargage de certaines canalisations en PVC (5), la présence de E. Coli sur l'eau brute du Puits de Saint Martin du Lac (1).

Pour les dernières années, le taux de conformité du contrôle sanitaire évolue comme suit :





**L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2023** fait état de 99,0 % d'analyses bactériologiques (98,3 % au niveau national) et 95 % d'analyses physico-chimiques (96,7 % au niveau national) de l'ARS conformes aux normes et limites de qualité. Dans le département, les principales non-conformités sont liées aux pesticides.

Le syndicat se situe au-dessus de la valeur moyenne départementale pour la qualité bactériologique et en-dessous pour la qualité physico-chimique.

**Indicateur P101.1 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie de 100 %.**

**Indicateur P102.1 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques de 98 %.**

On notera toutefois des non-conformités par rapport à une référence de qualité :

Nombre d'anomalies	Explications	Surveillance
1	Bactéries et spores sulfito-réducteurs	ARS
1	Conductivité	ARS
12	Equilibre calco-carbonique	ARS
1	Bactéries coliformes	Véolia
1	Turbidité	Véolia

## VIII.2 L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau et donc de s'assurer de la qualité de la gestion du patrimoine.

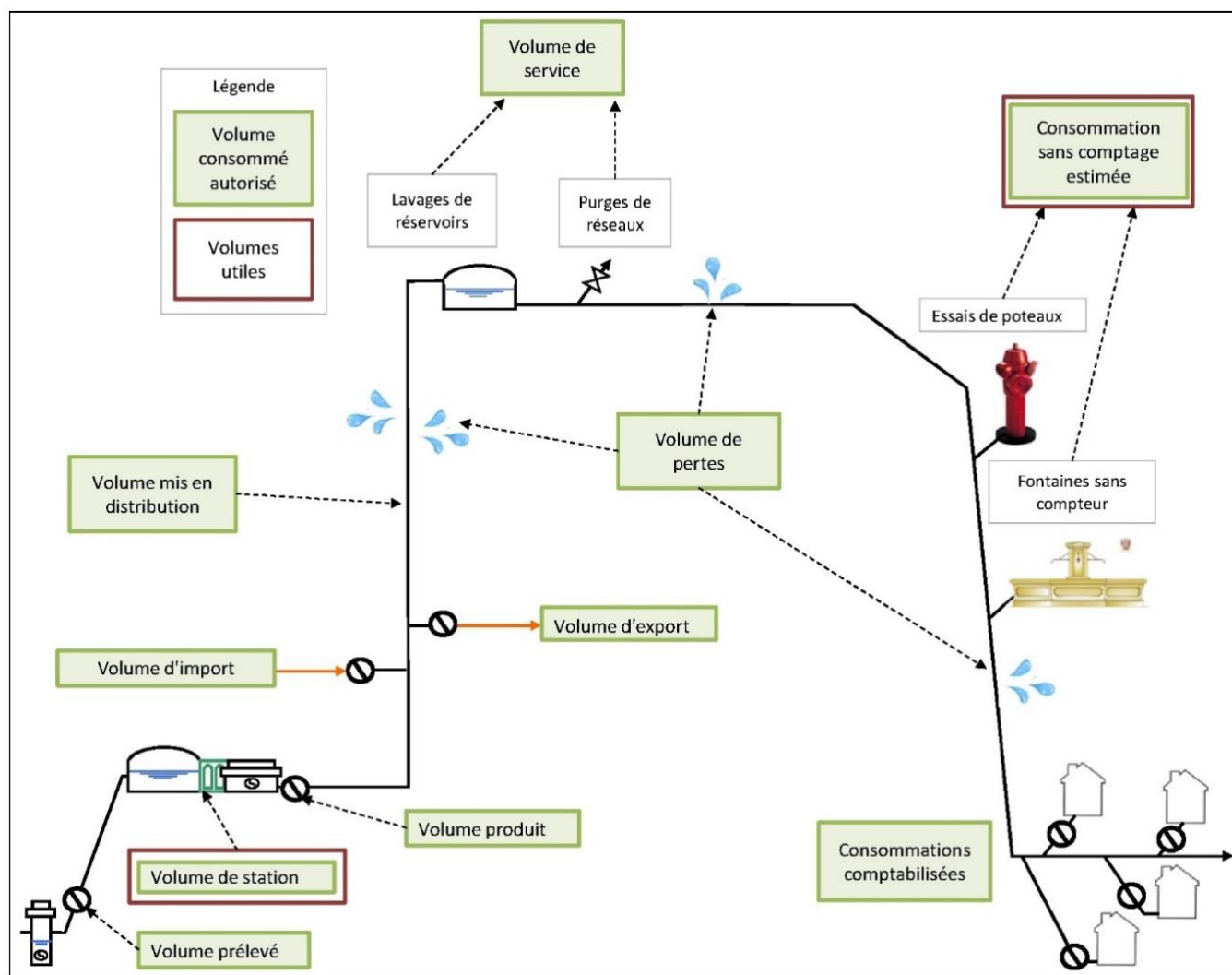
**L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2023 fait état d'un indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale pondéré de 104,9 au niveau départemental et de 102 au niveau national.**

					2023
<b>Partie A : Plan des réseaux</b>	15 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10 pts		10
		Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5 pts		5
<b>Partie B : Inventaire des réseaux</b>	30 points si les 15 points de la partie A sont acquis	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)		10 pts	10
		et			
		La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)			
		Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :		1 à 5 pts	
		Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux	1 pt supp		
		Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux	2 pts supp		
		Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux	3 pts supp		
		Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux	4 pts supp		
		Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux	5 pts supp		5
		L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :		0 à 15 pts	
Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux	0 pt				
Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux	10 pts				
Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux	11 pts				
Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux	12 pts				
Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux	13 pts				
Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux	14 pts				
Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux	15 pts		15		
<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>	75 points si au moins 40 des 45 points des parties A et B sont acquis	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10 pts		10
		Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10 pts		10
		Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)	10 pts		0
		Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)	10 pts		10
		Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10 pts		10
		Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10 pts		10
		Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10 pts		10
		Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5 pts		5
<b>ICGP =</b>				<b>110</b>	

**Indicateur P103.2B : le SIE de la Vallée du Sornin présente un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable de 110.**

### VIII.3 LE RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

#### VIII.3.1 DEFINITION DES RENDEMENTS



Plusieurs rendements sont présentés dans les tableaux et graphiques ci-dessous. Parmi eux, c'est le rendement hydraulique qui constitue un indicateur de performance du réseau :

#### LE RENDEMENT PRIMAIRE

C'est le rendement le plus simple à calculer. Il ne prend en compte que la consommation totale facturée rapportée aux volumes mis en distribution :

$$\text{Rendement Primaire} = \frac{V_{\text{comptabilisé}}}{V_{\text{produit}} + V_{\text{import}} - V_{\text{export}}}$$

#### LE RENDEMENT NET

C'est le plus intéressant car il compare la totalité de l'eau utilisée sciemment (par les clients et par le service) aux volumes mis en distribution (volume prélevé sans les volumes de station). Il traduit les pertes en eau par le réseau. Il s'agit du rapport entre les volumes facturés, de service, exportés et autorisés non comptabilisés et les volumes prélevés, importés moins les volumes de station.

$$\text{Rendement Net} = \frac{V_{\text{comptabilisé}} + V_{\text{service}} + V_{\text{consommateur sans comptage}}}{V_{\text{produit}} + V_{\text{import}} - V_{\text{export}}}$$

## LE RENDEMENT HYDRAULIQUE

Il représente un bilan complet de l'eau. Il prend en compte l'ensemble de la consommation (facturée, de station, de service, non comptabilisée et exportée) rapporté à l'intégralité du volume introduit (prélevé et importé).

$$\text{Rendement Hydraulique} = \frac{V_{\text{export}} + V_{\text{station}} + V_{\text{comptabilisé}} + V_{\text{service}} + V_{\text{consommateur sans comptage}} + V_{\text{détourné}} + V_{\text{défaut de comptage}}}{V_{\text{prélevé}} + V_{\text{import}}}$$

## LE RENDEMENT DE DISTRIBUTION

Il est concerné par le Rapport Public sur la Qualité du Service (RPQS) (indicateur P104.3) ainsi que par le seuil minimum défini par le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012.

$$\text{Rendement de distribution} = \frac{\text{Volume comptabilisé} + \text{Volume non compté autorisé} + \text{Volume de service} + \text{Volume exporté}}{\text{Volume prélevé} - \text{Volume de station} + \text{Volume importé}}$$

## LE RENDEMENT DU DECRET N°2012-97 DU 27 JANVIER 2012 DIT DECRET "FUITES"

Il est issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement instituant un seuil minimum pour le rendement de distribution de toutes les unités de gestion. A défaut, le décret prévoit la majoration du taux de la redevance prélèvement, payée par les usagers.

A défaut d'être de 85 %, le rendement seuil est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Rendement seuil} = 65 + 0,2 \times \text{ILC (Indice Linéaire de Consommation)}$$

Soit

$$\text{Rendement seuil} = 65 + 0,2 \times \frac{\text{Volume comptabilisé} + \text{Volume de service} + \text{Volume exporté}}{365 \times \text{Linéaire (km)}}$$

Si les prélèvements réalisés sur les ressources sont supérieurs à 2 millions de m<sup>3</sup>/an, la valeur du terme fixe est égale à 70. Ce n'est pas le cas du syndicat.

Le rendement primaire du SDAGE est le suivant :

$$\text{Rendement primaire} = \frac{\text{Volume consommé compté (Vcomptabilisé pour les abonnés + Vservice + Vexporté)}}{\text{Volume prélevé compté} - \text{Volume station compté} + \text{Volume importé compté}} \%$$

## LE RENDEMENT PRIMAIRE DU SDAGE

Sur le bassin Loire Bretagne, le SDAGE 2016-2021 introduit dans la partie 7A-5 Economiser l'eau dans les réseaux d'eau potable, une notion de rendement primaire des réseaux d'eau potable qui doit continuer à être amélioré et dépasser les valeurs de 75 % en zone rurale et 85 % en zone urbaine.

Pour les collectivités comptant des communes urbaines et des communes rurales, le rendement à atteindre est calculé au prorata de la population. La classification des communes rurales et urbaines provient du dernier arrêté préfectoral en vigueur. Le bassin Loire Bretagne compte ainsi 15 communes urbaines :

Le rendement primaire du SDAGE est le suivant :

$$\text{Rendement primaire} = \frac{\text{Volume consommé compté (Vcomptabilisé pour les abonnés + Vservice + Vexporté)}}{\text{Volume prélevé compté} - \text{Volume station compté} + \text{Volume importé compté}} \%$$

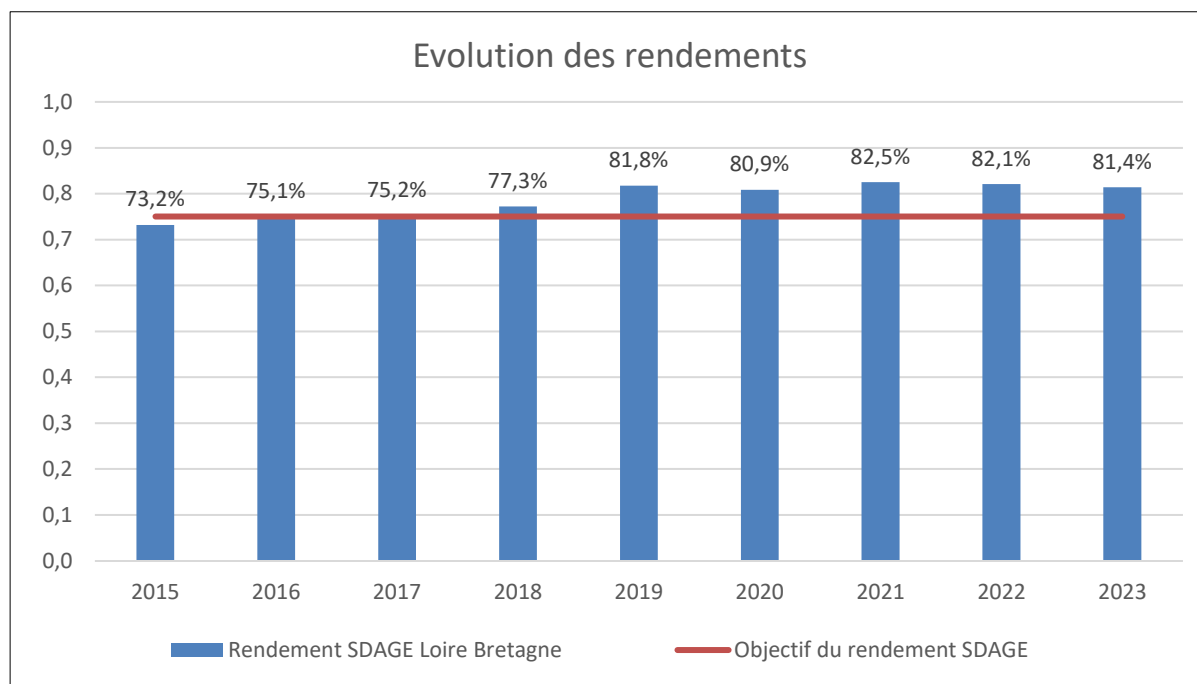
Toutes les communes du syndicat sont classées comme rurales.

## VIII.3.2 LES RESULTATS DU SYNDICAT

		2021	2022	2023
Volume prélevé	m <sup>3</sup>	744 369	852 342	802 903
Volume besoin des usines	m <sup>3</sup>	143	-	99
Volume produit	m <sup>3</sup>	744 226	852 342	802 804
Volume importé (temporis)	m <sup>3</sup>	13 692	14 894	17 468
Volume exporté (temporis)	m <sup>3</sup>	43 128	86 702	61 643
Volume mis en distribution	m <sup>3</sup>	714 790	780 534	758 629
Volume comptabilisé sur 365 jours	m <sup>3</sup>	569 364	613 942	593 474
Volume consommateurs sans comptage	m <sup>3</sup>	2 892	640	968
Volume de service du réseau	m <sup>3</sup>	12 679	11 390	12 875
<b>Volume des pertes en distribution</b>	m <sup>3</sup>	129 855	154 562	151 312
<b>Rendement Primaire</b>	%	79,7%	78,7%	78,2%
<b>Objectif sur le rendement primaire</b>	%	75%	75%	75%
<b>Rendement net</b>	%	81,8%	80,2%	80,1%
<b>Rendement hydraulique du service d'eau (Decret 2007-675)</b>	%	82,9%	82,2%	81,6%
<b>Objectif du rendement GRENELLE</b>	%	65,7	65,7	65,7
<b>Rendement SDAGE Loire Bretagne</b>	%	82,5%	82,1%	81,4%
<b>Objectif du rendement SDAGE</b>	%	75%	75%	75%

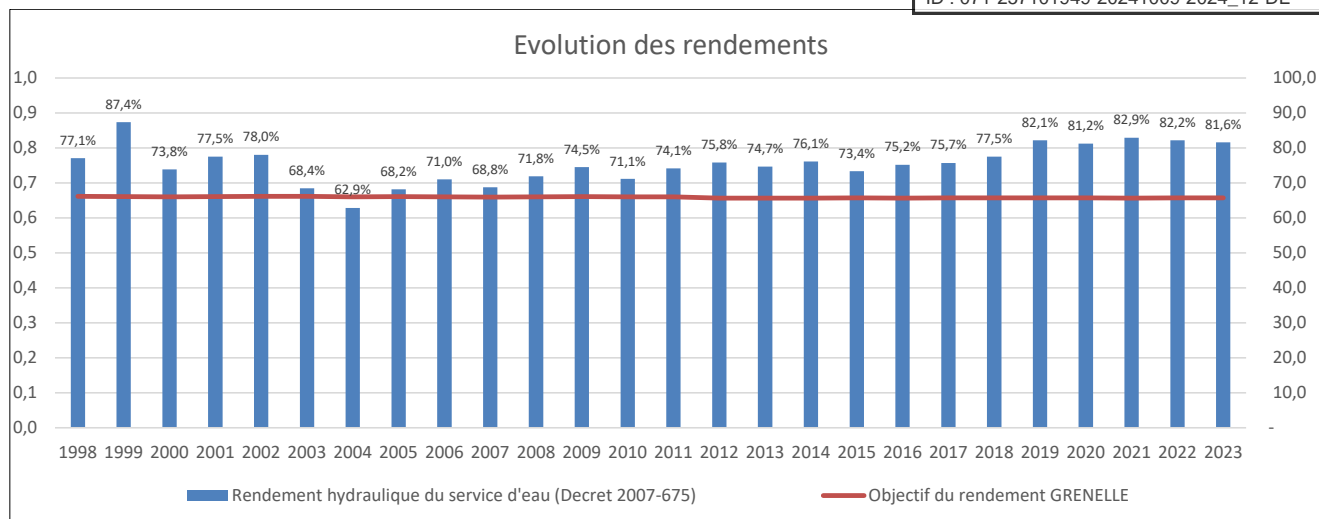
Les rendements sont en légère baisse de moins d'un point par rapport à l'exercice précédent.  
Le rendement hydraulique se maintient au-dessus de 80 % pour la quatrième année consécutive.

## VIII.3.2.1 RESPECT DU RENDEMENT SDAGE LOIRE BRETAGNE



Avec un rendement SDAGE de 81,4%, le syndicat respecte l'objectif de rendement SDAGE défini par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de 75 % pour les communes rurales.

## VIII.3.2.2 RESPECT DU RENDEMENT DU GRENELLE



Avec un rendement de 81,6 %, le syndicat respecte l'objectif de 65,7 % du rendement du Grenelle.

Indicateur P104.3 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un rendement de 81,6 %.

## VIII.3.2.3 RESPECT DU SCHEMA DE DISTRIBUTION

Il comprend notamment un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable.

Plus en détail, le schéma comprend :

- Descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution,
- Le plan des réseaux mentionnant :
  - La localisation des dispositifs généraux de mesures,
  - Un inventaire des réseaux avec :
    1. Les linéaires,
    2. L'année ou la période de pose,
    3. La catégorie de l'ouvrage (sensible ou non),
    4. La précision de l'information géographique (a, b, c),
    5. Matériaux,
    6. Diamètres,
  - Inventaire mis à jour et complété chaque année en précisant les données acquises pendant l'année.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux rend compte de la réalisation des descriptifs détaillés des réseaux. Il doit atteindre 40 points pour être validé.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux s'élève à 110 points pour cet exercice.

Si le rendement du Grenelle et l'avancement du schéma de distribution ne sont pas validés, le décret prévoit la majoration du taux de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau.

Rendement hydraulique et indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux respectent les objectifs du décret « fuites ».

## VIII.3.3 POSITION DU SYNDICAT DANS LE DEPARTEMENT

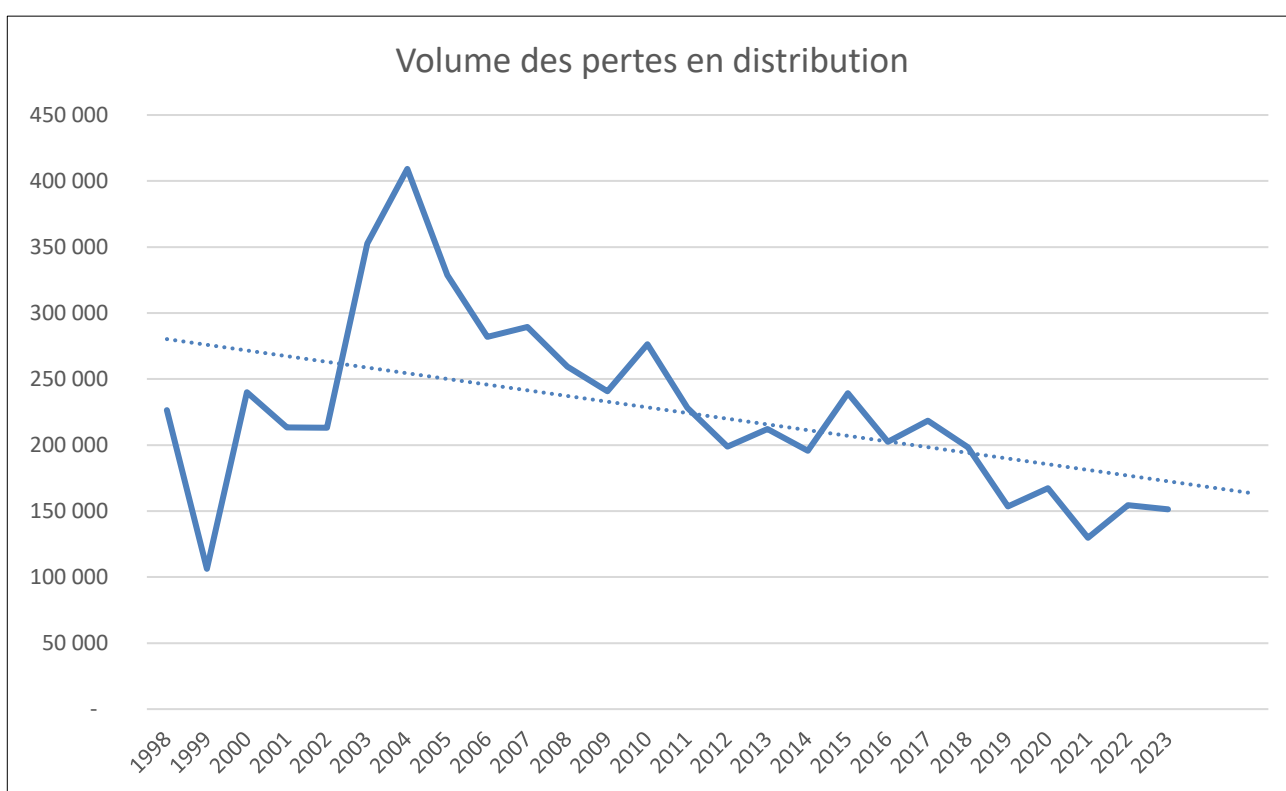
**Données de l'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2023** : le rendement moyen pondéré des collectivités rurales est de 78,4 %. La situation de la collectivité est meilleure que la situation moyenne départementale de collectivités rurales.

Au niveau national, le rendement de distribution moyen est de 81,5 %.

## VIII.4 EVOLUTION DES VOLUMES DE FUITES

L'évolution du volume de fuites est analysée à partir des volumes donnés sur la période de relèvement puis ramenés à 365 jours :

		2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Volume des pertes en distribution</b>	m <sup>3</sup>	198 476	153 521	167 428	129 855	154 562	<b>151 312</b>

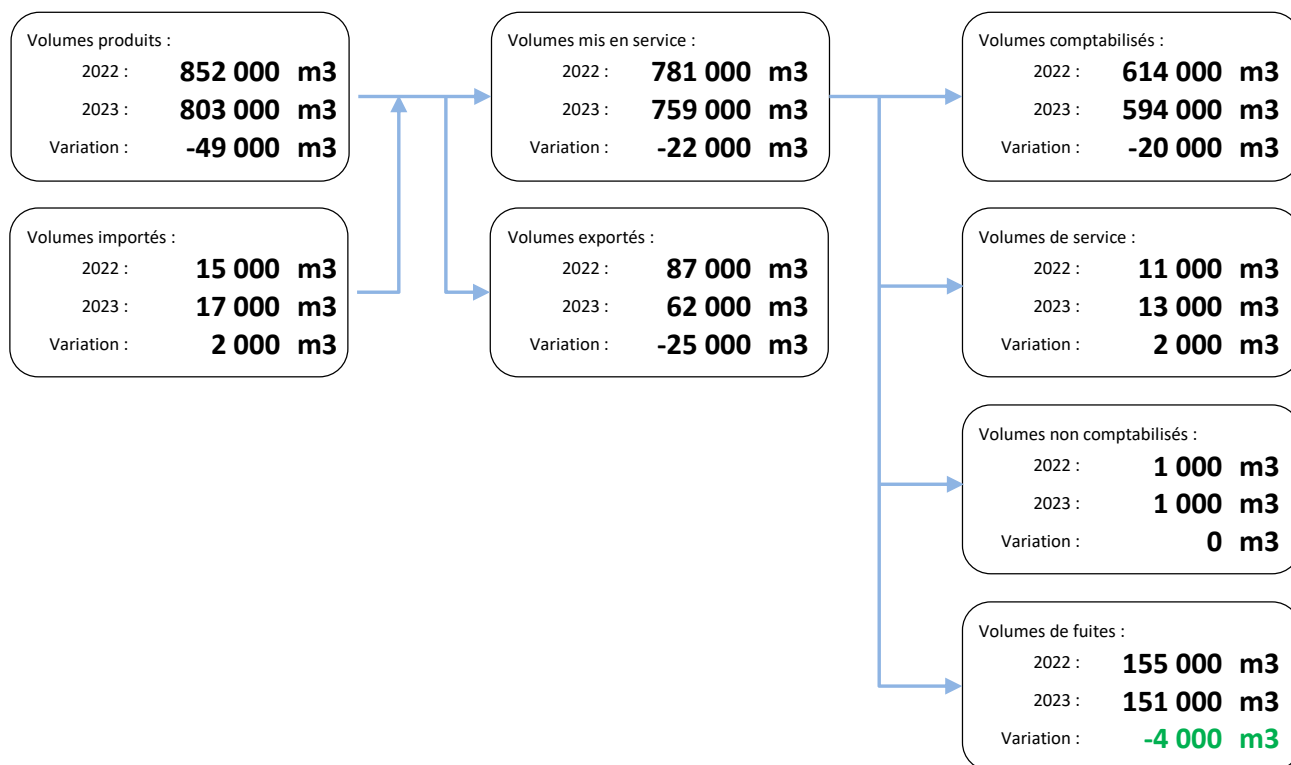


**Le volume de fuites sur 365 jours est en légère baisse pour cet exercice avec 3 000 m<sup>3</sup> de moins pour atteindre 151 000 m<sup>3</sup>.**

**On appréciera la baisse du volume de pertes depuis 2004 permettant de se rapprocher de la valeur la plus basse de l'historique atteinte en 1999 avec 100 000 m<sup>3</sup> de pertes.**



## VIII.5 SYNTHÈSE DES VOLUMES EN JEU



Le volume mis en distribution est en baisse de 22 000 m<sup>3</sup> : la production a baissé de 49 000 m<sup>3</sup>, les exports de 25 000 m<sup>3</sup> et les imports n'augmentent que de 2 000 m<sup>3</sup>.

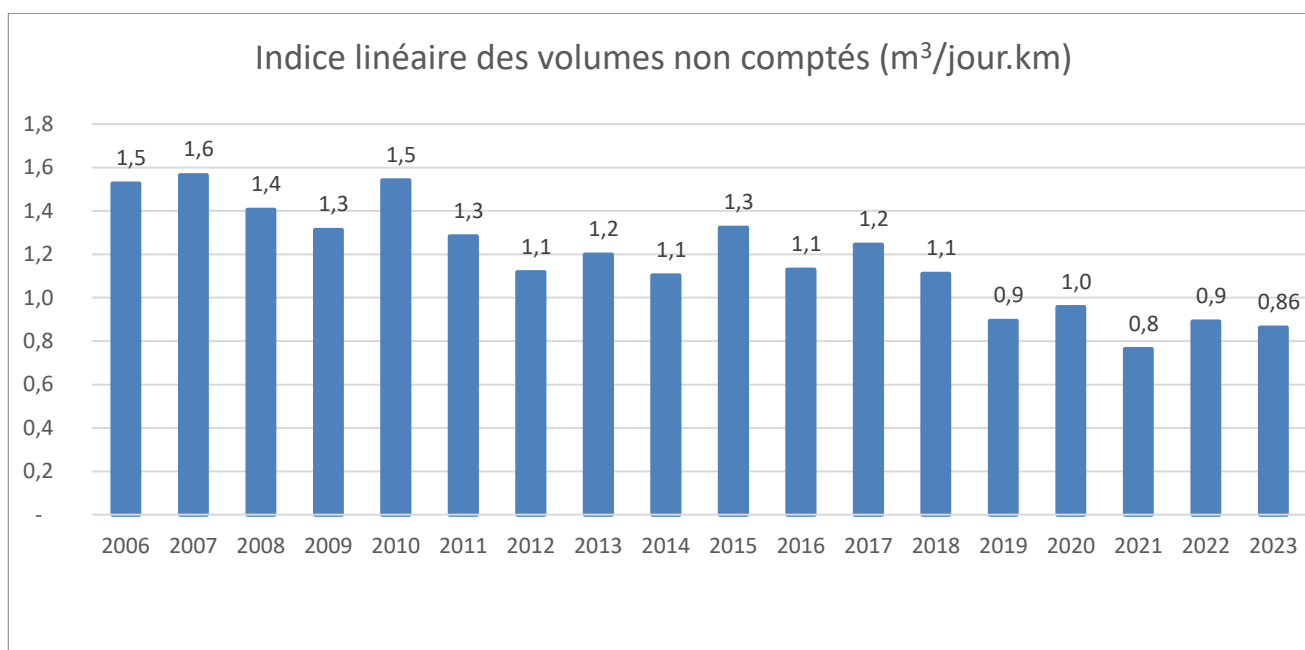
Le volume mis en distribution est en baisse de 22 000 m<sup>3</sup>, pour partie en raison de la baisse des consommations (-20 000 m<sup>3</sup>) et en partie en raison de la baisse du volume de fuites (-4 000 m<sup>3</sup>).

## VIII.6 L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES

Il s'agit d'un indicateur de connaissance des volumes transitant dans le réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_{\text{consommateur sans comptage}} + V_{\text{service}} + V_{\text{fuites}}}{\text{Longueur réseau} \times \text{Jours entre deux relevés}}$$

		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volume consommateurs sans comptage	m <sup>3</sup>	1 950	3 120	3 050	2 892	640	968
Volume de service du réseau	m <sup>3</sup>	12 293	14 243	12 933	12 679	11 390	12 875
Volume des pertes en distribution	m <sup>3</sup>	198 476	153 521	167 428	129 855	154 562	151 312
Linéaire de canalisation ajusté	km	520	524	524	525	524	525
Nombre de jours de facturation	jours	368	365	366	363	357	365
<b>Indice linéaire des volumes non comptés</b>	<b>m<sup>3</sup> / jour.km</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>	<b>0,86</b>



**L'indice linéaire des volumes non comptés hausse cette année pour atteindre 0,86 m<sup>3</sup>/jour.km.**

**Position du syndicat selon le référentiel du Cemagref de l'Agence de l'Eau Adour Garonne :**

Quatre niveaux sont définis :

- De 0 à 1,92, le niveau de pertes est qualifié de faible,
- De 1,92 à 3,6, il est qualifié de modéré,
- De 3,6 à 6,96, il est qualifié d'élevé,
- Au-delà de 6,96, il est qualifié de très élevé.

**Le syndicat a un indice des volumes non comptés de 0,86 m<sup>3</sup>/jour.km qualifiant le niveau de pertes comme faible.**

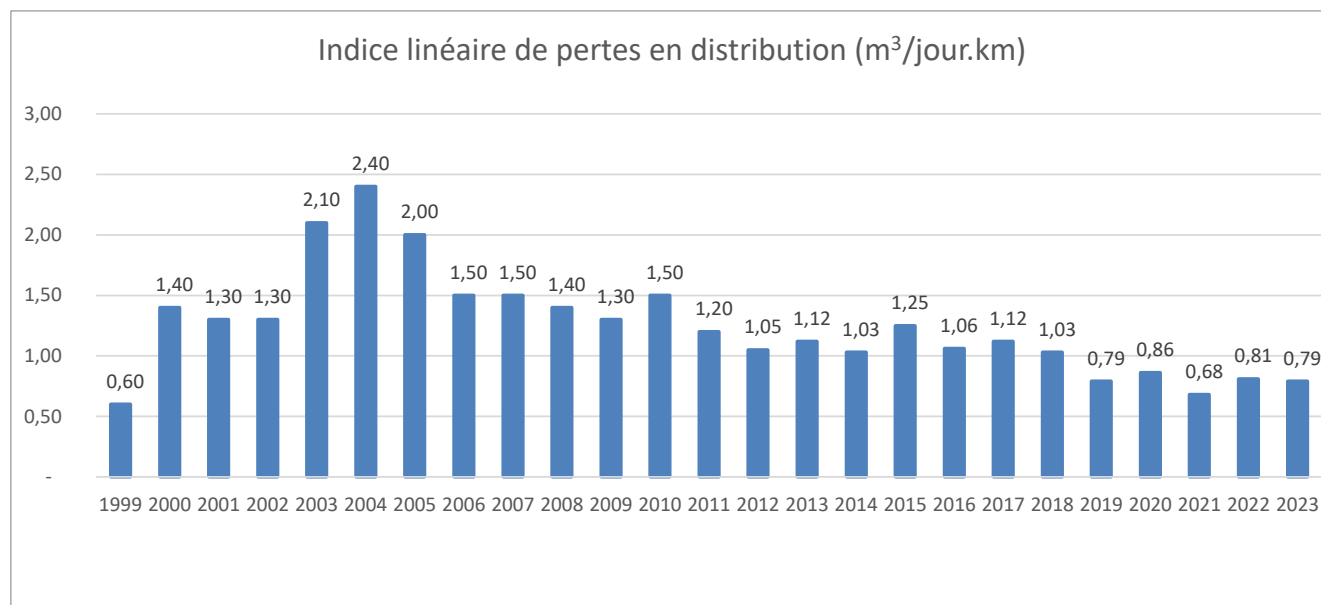
**Indicateur P105.3 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un indice linéaire des volumes non comptés de 0,86 m<sup>3</sup>/jour.km.**

## VIII.7 L'INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU

Il s'agit d'un indicateur de performance du réseau.

$$\text{Indice linéaire de perte} = \frac{V_{\text{pertes}} \div \text{Jours entre deux relevés}}{\text{Longueur réseau}}$$

		2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en distribution	m <sup>3</sup> / jour.km	0,79	0,86	0,68	0,81	0,79



L'indice linéaire de pertes est en hausse cette année pour atteindre 0,79 m<sup>3</sup>/jour.km.

**Position du syndicat selon le référentiel du Laboratoire Gestion de l'Eau et de l'Assainissement (2006) :**

Quatre niveaux sont définis selon la densité d'abonnés :

Le syndicat a une densité de type rural et un indice linéaire de pertes de 0,79 m<sup>3</sup>/km/j le qualifiant de bon.

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2023 fait état d'un indice linéaire de perte moyen de 1,97 m<sup>3</sup>/j/km dans le département avec plus spécifiquement 1,57 m<sup>3</sup>/j/km pour les secteurs ruraux et de 3,3 m<sup>3</sup>/j/km au niveau national.

Le syndicat obtient cette année un ILP meilleur que la valeur moyenne départementale pour les secteurs ruraux.

Indicateur P106.3 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un indice linéaire de pertes de 0,79 m<sup>3</sup>/jour.km.

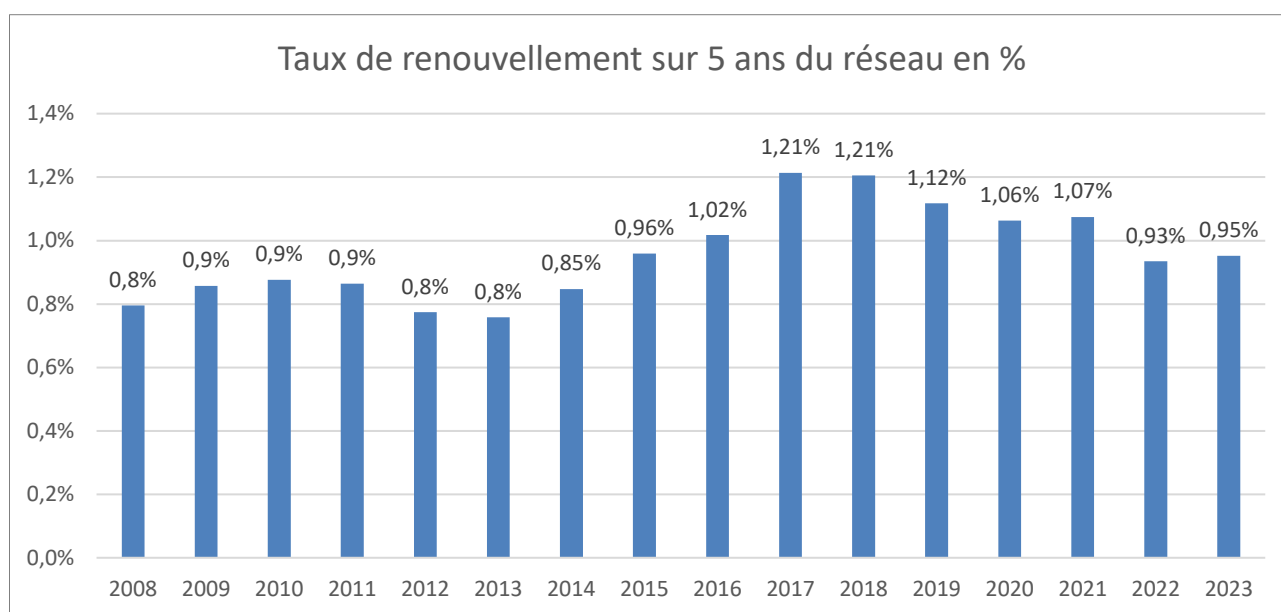
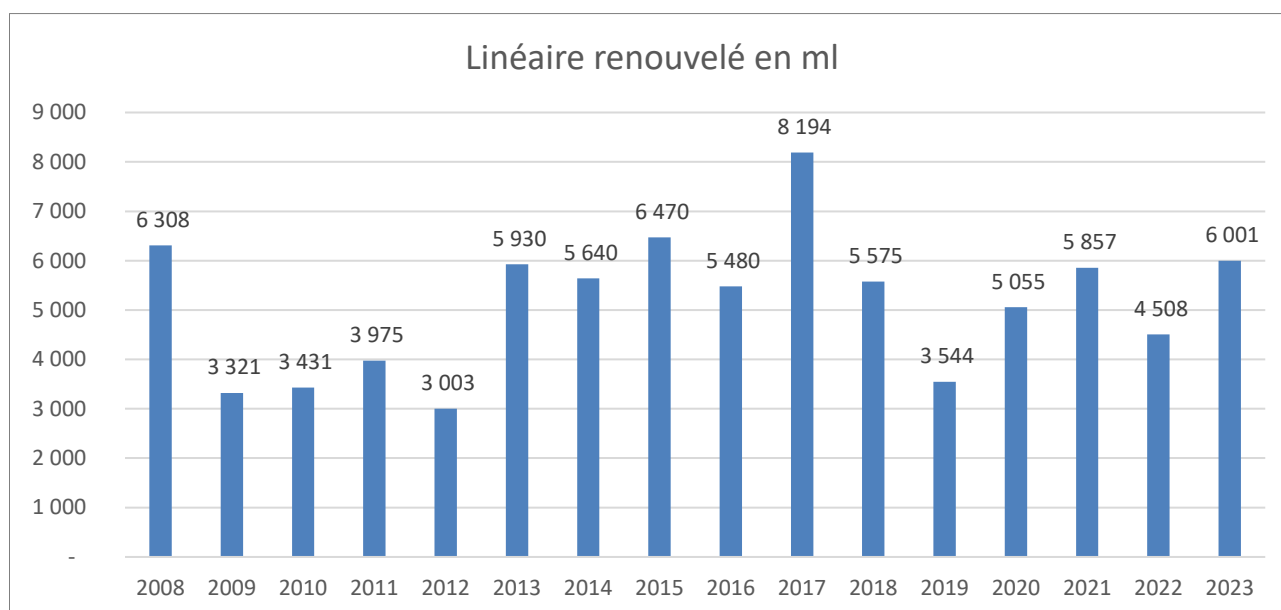
## VIII.8 LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU

Il s'agit d'un indicateur reflétant le maintien de la valeur du patrimoine :

$$\text{Taux moyen de renouvellement} = \frac{\text{Linéaire moyen renouvelé sur les 5 dernières années}}{\text{Longueur réseau hors branchements}}$$

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisation hors branchements et adduction (km)	524	524	525	525	524
Linéaire renouvelé hors branchements (ml)	3 544	5 055	5 857	4 508	6 001
Taux de renouvellement sur 5 ans en %	1,12%	1,06%	1,07%	0,93%	0,95%

Les renouvellements de linéaires de branchements ne sont pas pris en compte alors qu'ils représentent près de 2 000 m pour cet exercice.



Cet indicateur rend compte de l'effort mené par le syndicat pour le maintien en état de son patrimoine. Le maintien d'un tel taux de renouvellement du réseau amènerait à un renouvellement complet du réseau en 105 ans. Il faut noter que le syndicat fournit des efforts de renouvellement de longue date. L'essentiel des canalisations maitresses a été renouvelé et des réseaux de plus petit diamètre le sont maintenant.

**Position de la collectivité dans le département (données de l'Observatoire**

La collectivité se situe cette année au niveau du taux moyen de renouvellement au niveau départemental qui s'élève à 0,97 % correspondant à un linéaire moyen remplacé de 131 km par an sur les 5 dernières années à l'échelle du département.

Le taux de renouvellement moyen au niveau national s'établit quant à lui à 0,65 %.

**Indicateur P107.2 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un taux de renouvellement des réseaux d'eau potable de 0,95 %.**

## VIII.9 L'INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

## VIII.9.1 POUR LES RESSOURCES DU SYNDICAT

Cet indicateur permet de suivre l'avancement de la protection de la ressource en eau.

Un barème est défini par arrêté du 02/05/07.

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
<b>40%</b>	<b>avis de l'hydrogéologue rendu</b>
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
<b>80%</b>	<b>arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)</b>
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**L'indice est à 80 % pour les puits de Saint Martin du Lac, de 40 % pour le puits d'Iguerande et il est à 80 % pour les sources.**

**Position du syndicat dans le département (données de l'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2023) :**

Le syndicat a en partie achevé sa procédure de protection de ses captages comme 80 % des captages et 96,1 % de la population et est en cours de finalisation de la mise en œuvre pour une autre part comme 10,1 % des captages et 3,2 % de la population.

## VIII.9.2 L'INDICATEUR REGLEMENTAIRE

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

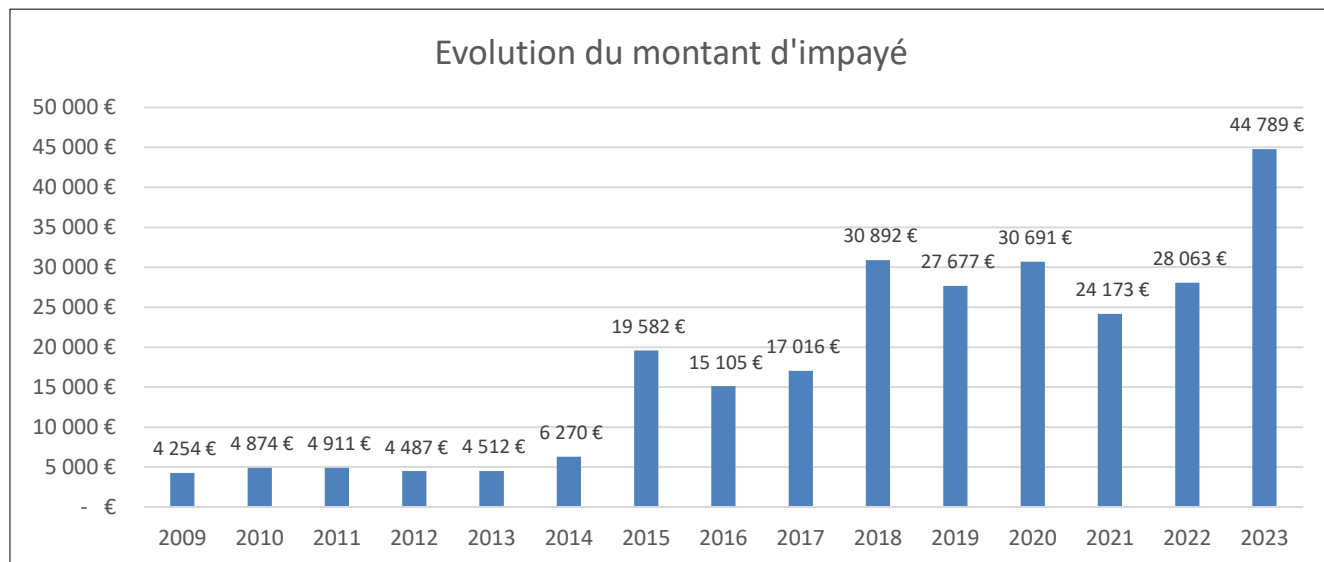
Cet indicateur résulte des indices d'avancement individuels de tous les points de prélèvements (y compris ceux non gérés par le service de l'eau potable mais contribuant à son alimentation) pondérés avec les volumes produits par ces ressources.

**Indicateur P108.3 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de 77 % en tenant compte de l'influence des différents imports. Avec une importante modification des volumes produits par chaque ressource, l'indice est très différent de celui de l'exercice précédent.**

## VIII.10 LE TAUX D'IMPAYÉS

$$\text{Taux d'impayés} = \frac{\text{Montant de l'impayé de l'année N - 1 au 31 déc N}}{\text{Chiffres d'affaires facturés au titre de l'année N - 1 au 31 déc N}}$$

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant de l'impayé de l'année n-1 au 31/12/n	27 677 €	30 691 €	24 173 €	28 063 €	44 789 €
Variation du montant de l'impayé	- 3 215 €	3 014 €	- 6 518 €	3 890 €	16 726 €
Chiffre d'affaire facturé au titre de l'année n-1 au 31/12/n	2 468 037 €	2 415 794 €	2 527 023 €	2 457 449 €	2 632 221 €
Taux d'impayés	1,12%	1,27%	0,96%	1,14%	1,70%



**Ce taux d'impayés de 1,70 % soit 45 000 € en 2023 est en hausse de l'ordre de 17 000 € par rapport à l'exercice précédent. Il concerne toutes les parts du service de l'eau (syndicat, exploitant, redevances, taxes). Véolia doit apporter des informations concernant cette évolution marquée.**

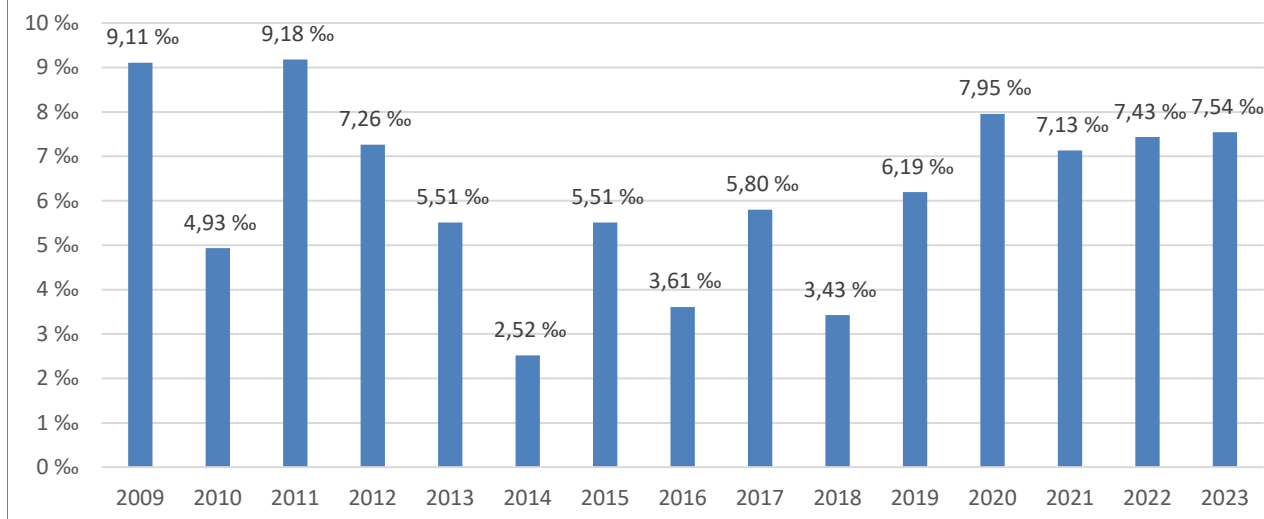
## VIII.11 LES INTERRUPTIONS ET RECLAMATIONS

L'évolution des réclamations sera suivie via deux indicateurs :

## VIII.11.1 LES INTERRUPTIONS DE SERVICE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Le taux d'interruptions du service de l'eau pour 1 000 abonnés	3,43 ‰	6,19 ‰	7,95 ‰	7,13 ‰	7,43 ‰	7,54 ‰
Nombre d'abonnés	6 420	6 459	6 538	6 588	6 594	6 628
Nombre d'interruptions de service	22	40	52	47	49	50

## Le taux d'interruptions du service de l'eau pour

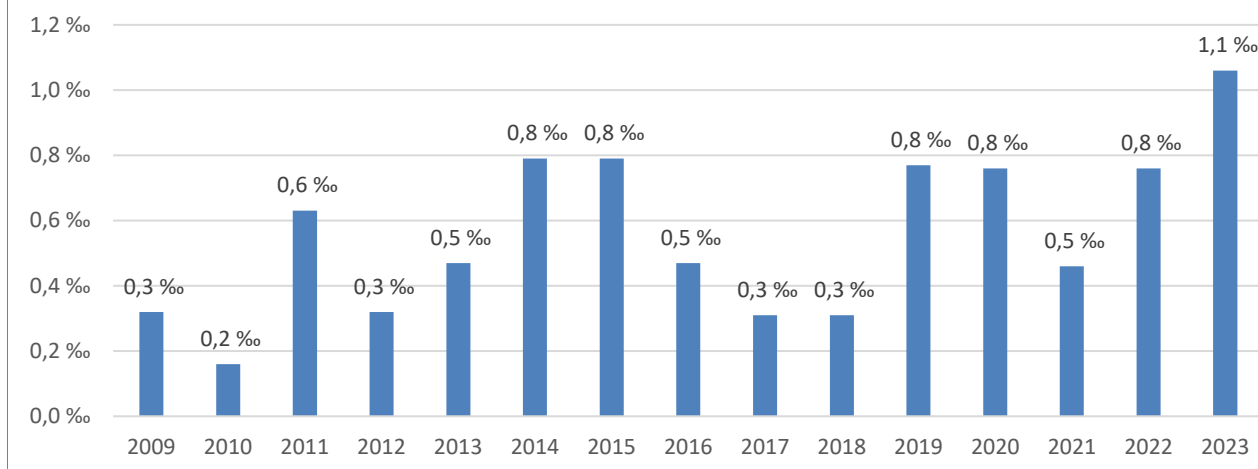


**Il y a eu en cours d'exercice 50 interruptions de service non programmées, soit un taux de 7,54 interruptions pour 1000 abonnés.**

## VIII.11.2 LES RECLAMATIONS

	2019	2020	2021	2022	2023
Le taux de réclamations écrites pour 1 000 abonnés	0,8 ‰	0,8 ‰	0,5 ‰	0,8 ‰	<b>1,1 ‰</b>
Nbre d'abonnés	6 459	6 538	6 588	6 594	<b>6 628</b>
Nbre de réclamations	5	5	3	5	<b>7</b>

## Le taux de réclamations écrites pour 1 000 abonnés



**Le nombre de réclamations écrites remonte à 7.**

**Indicateur P155.1 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un taux de réclamations écrites de 1,1 %.**



## IX. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

## IX.1 LES TRAVAUX ENGAGES PENDANT L'EXERCICE

## IX.1.1 LES TRAVAUX COMMANDES PAR LA COLLECTIVITE

BdC	PROGRAMME DE SUBVENTIONS	COMMUNES	ANTENNES	Montant des Travaux commandés (€H.T.)
2022-04	2022	SAINT IGNY DE ROCHE	Le Bourg	219 807 €
2023-02	2023	TANCON	Le Chalut	161 101 €
2023-03	2023	MAIZILLY	Lallerand au Bourg	116 418 €
2023-04	2023	COUBLANC	Dét. le Pont des Rigoles (projet 3)	38 270 €
		LIGNY EN BRIONNAIS	Dét. St Rigaud	45 211 €
		SEMUR EN BRIONNAIS	Chem. de la Pierre Blanche	14 471 €
2023-05	2023	FLEURY LA MONTAGNE	Dét. Coraton	40 805 €
		SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	Les Tramblets	28 023 €
			Bois Lagrange (départ F100)	64 680 €
2022-05	2022	VAUBAN	La Cocardière	67 542 €
2022-07	2022	SAINT IGNY DE ROCHE	Le Bourg (complément)	6 261 €
		VAUBAN	La Cocardière (complément)	3 836 €
2023-07	2023	MAIZILLY	Lallerand au Bourg (complément)	7 554 €
2023-06	2023	SAINT DENIS DE CABANNE	Ext. Lot. Communal - La Rousse	16 151 €
D/F	2021	SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	Station de reprise - Travaux d'automatisation et d'individualisation de la sélection des sources (arrivée source 1)	14 510 €
D/F	2021	SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	Secours interservice : modification des by-pass à la station de SMLC	6 788 €
			Station de reprise - Travaux d'automatisation et d'individualisation de la sélection des sources (turbidimètre source 3)	11 250 €
Autre			Etude géotechnique de conception phase avant-projet Saint-Julien-de-Jonzy	3 798 €
Autre			Renforcement de pompage Saint-Marcel 1 000	115 704 €
Autre			Modification électrique à la station de Saint-Marcel 1 000	70 000 €
Autre			Pompage relais à Saint-Marcel 1 000	23 106 €
Autre			Diagnostic amiante	350 €
Autre			Déplacement conduite	573 €
Autre			Bâtiment Réservoir Station St Marcel	5 900 €
Autre			Bâtiment Bois Gauthay	11 100 €
Autre			Usine de traitement Saint-Maurice Bâche de 33m <sup>3</sup>	28 796 €
<b>Total général</b>				<b>1 122 005 €</b>

**Le montant des travaux engagés au cours de l'exercice par le syndicat s'établit autour de 1 120 000 €HT dont :**  
**Près de 830 000 €HT de travaux relatifs aux réseaux,**  
**Près de 50 000 €HT de réhabilitation des ouvrages,**  
**26 000 €HT d'automatisation et individualisation des sources de Saint Maurice les Châteauneuf,**  
**215 000 €HT de sécurisation interservices.**

## IX.1.2 LES TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE

Les travaux de renouvellement de canalisation réalisés cette année par le syndicat sont détaillés dans le tableau suivant.

Commune	Lieu dit	Extension (ml)	Renouvellement (ml)	Antennes reprises (nb)	Bchts neufs (nb)	Bchts repris (nb)	Bchts renouv. SIE (nb)	Total linéaire bcht
SAINT IGNY DE ROCHE	Le Bourg		771		1	4	30	532
VAUBAN	La Cocardière		932	2			6	95
COUBLANC	Dét. le Pont des Rigoles (projet 3)		179				7	178
FLEURY LA MONTAGNE	Dét. Coraton		131				5	318
IGUERANDE	St Marcel d'Iguerande (canalisation d'équilibre + départs cuve de 1000)		20					0
LIGNY EN BRIONNAIS	Dét. St Rigaud		467				3	45
MAIZILLY	Lallerand au Bourg		1 096	5		1	1	185
SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	Les Tramblets		340			1	1	5
SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	Bois Lagrange (départ F100)		264			2	8	93
SEMUR EN BRIONNAIS	Chem. de la Pierre Blanche		61				2	10
TANCON	Le Chalut		1 740		2		20	447
SAINT DENIS DE CABANNE	Ext. Lot. Communal - La Rousse	80			6			30
<b>Sous-total</b>		<b>80</b>	<b>6 001</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>83</b>	<b>1 938</b>
<b>Total des linéaires posés (ml)</b>		<b>8 019</b>						

Certaines opérations sont menées sur plusieurs exercices. Elles sont considérées réalisées sur l'exercice en cours lorsque l'essentiel des travaux ont été réalisés sur cette période.

---

### IX.1.3 LES TRAVAUX REALISES PAR L'EXPLOITANT

---

#### IX.1.3.1 BRANCHEMENTS, SUPPRESSION BRANCHEMENTS PLOMB & COMPTEURS

- 327 compteurs ont été renouvelés.
- 13 branchements ont été renouvelés.
- 36 branchements neufs ont été posés.

## IX.1.3.2 ELECTROMECHANIQUE

Le matériel suivant a été renouvelé en cours d'exercice au titre du programme prévisionnel de renouvellement :

Ouvrage	Code	Equipement
Puits d'Iguerande-Puits	SIEVS-003-A-001-AOC-009	Ventilation haute et basse
Réservoir et station de pompage de St Marcel d'Iguerande-Réservoir 1000	SIEVS-005-A-002-TUY-001	Tuyauterie arrivée St Martin
Réservoir et station de pompage de St Marcel d'Iguerande-Réservoir 1000	SIEVS-005-A-002-MES-001	Compteur refoulement
Réservoir et station de pompage de St Marcel d'Iguerande-Réservoir 1000	SIEVS-005-A-002-POM-001	Démarrateur pompe 2
Réservoir et station de pompage de St Marcel d'Iguerande-Réservoir 1000	SIEVS-005-A-002-POM-002	Démarrateur pompe 3
Réservoir et station de pompage de St Marcel d'Iguerande-Réservoir 1000	SIEVS-005-A-002-POM-003	Pompe N°2
Réservoir et station de pompage de St Marcel d'Iguerande-Réservoir 1000	SIEVS-005-A-002-PRO-001	Clapet refoulement pompe 3
Réservoir et station de pompage de St Marcel d'Iguerande-Réservoir 1000	SIEVS-005-A-002-PRO-002	Clapet refoulement pompe 2
Réservoir et station de pompage de St Marcel d'Iguerande-Réservoir 1000	SIEVS-005-A-002-PRO-004	Ballon antibélier
Station de Saint Maurice les Châteauneuf-Réservoir	SIEVS-007-B-001-PIL-014	Vanne électrique source 2 bêche n°2
Station de Saint Maurice les Châteauneuf-Réservoir	SIEVS-007-B-001-PIL-012	Vanne électrique source 1 bêche n°1
Réservoir et station de pompage de La Croix du Lièvre-Réservoir	SIEVS-011-A-002-POM-002	Pompe N°2
Surpresseur de Sainte Foy-Surpresseur	SIEVS-013-A-002-POM-001	Pompe N°1
Réseau-Comptage	SIEVS-025-A-001-MES-001	Compteur
Réseau-Comptage	SIEVS-032-A-001-PIL-001	Télégestion
Réseau-Comptage	SIEVS-035-A-001-MES-001	Compteur
Réseau-Comptage	SIEVS-036-A-001-MES-001	Compteur
Réseau-Régulation	SIEVS-047-A-001-PRO-001	Hydrostab aval
Réseau-Régulation	SIEVS-080-A-001-PRO-001	Hydrostab aval

Le matériel suivant a été renouvelé en cours d'exercice au titre de la garantie :

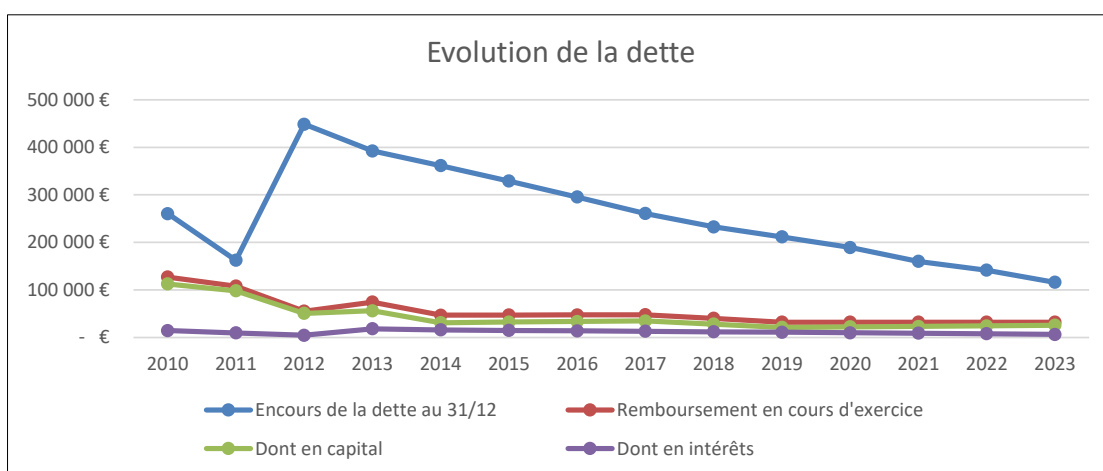
Nom d'usage du site	Equipement
Réservoir Les Lards	Chargeur / régulateur

## IX.2 L'ETAT DE LA DETTE

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12	211 539 €	189 362 €	160 084 €	141 648 €	<b>115 998 €</b>
Remboursement en cours d'exercice	32 098 €	32 098 €	32 098 €	32 098 €	<b>32 098 €</b>
Dont en capital	21 127 €	22 177 €	23 279 €	24 436 €	<b>25 650 €</b>
Dont en intérêts	10 971 €	9 921 €	8 819 €	7 662 €	<b>6 448 €</b>
Epargne brute annuelle			540 871 €	603 494 €	<b>785 450 €</b>
Durée d'extinction de la dette (an)			0,30	0,23	<b>0,15</b>

Un emprunt a été contracté en 2012 pour la réalisation de la tranchée drainante de Saint Martin du Lac. La dette s'amenuise. L'encours de la dette au 31/12/2023 est de l'ordre de 116 000 €.

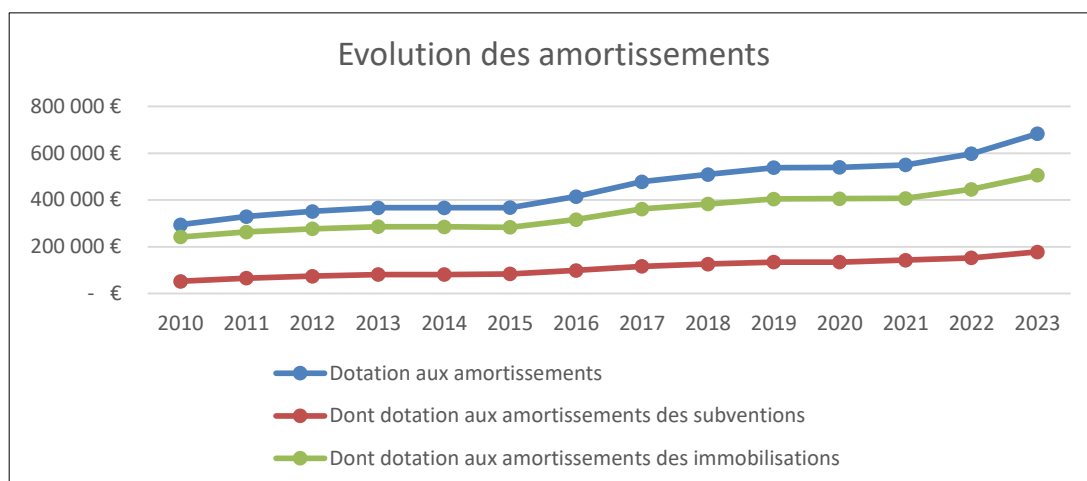
**Indicateur P153.2 : le SIE de la Vallée du Sornin présente une durée d'extinction de la dette de 0,15 an si la totalité de l'épargne brute sert à rembourser l'emprunt.**



## IX.3 LES AMORTISSEMENTS

Le montant de la dotation aux amortissements des immobilisations et des subventions ainsi que son évolution sont détaillés dans le tableau suivant :

	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation aux amortissements	538 517 €	539 954 €	550 080 €	598 126 €	<b>683 745 €</b>
Dont dotation aux amortissements des subventions	134 351 €	134 351 €	142 868 €	152 316 €	<b>177 550 €</b>
Dont dotation aux amortissements des immobilisations	404 166 €	405 603 €	407 212 €	445 810 €	<b>506 195 €</b>



Le montant de la dotation aux amortissements s'établit en 2023 à : 684 000 €.

## IX.4 LES PROJETS ET TRAVAUX EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

### IX.4.1 RENOUELEMENT ET DETOURNEMENTS

- **Antenne de SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF – Route de Bois Lagrange**

La canalisation de refoulement entre la station de Saint Maurice et le réservoir de Bois Lagrange est en Fonte 200 et date de 1956. Elle est vétuste et sujette à fuites (3 réparations réalisées depuis 2016). Elle sera renouvelée à l'identique sur un linéaire de 980 m entre le carrefour avec la route de St Edmond et le réservoir de Bois Lagrange. En raison de l'encombrement des réseaux, la pose se fera majoritairement sous voie communale.

Le projet prévoit la reprise d'une antenne en F 100, de 16 branchements dont 13 seront entièrement renouvelés et du compteur de sectorisation situé dans un regard en sortie de réservoir. Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnements).

C'est la dernière tranche de travaux de renouvellement réalisés sur cette canalisation de refoulement (les précédentes tranches ayant été réalisées sur les programmes 2013 et 2021).

- **Antenne de CHASSIGNY SOUS DUN – Imp. du Vieux Bourg**

La canalisation au départ de l'antenne alimentant l'impasse du Vieux Bourg à Chassigny sous Dun est en Fonte 60 et date de 1966. Elle est vétuste et des abonnés se plaignent de la présence d'« eaux jaunes ». La canalisation sera renouvelée par une canalisation en PVC 63 sur un linéaire total de 160 m. Elle sera ramenée sur le domaine public (en accotement et sous voie communale).

Le projet prévoit la reprise d'un branchement qui sera entièrement renouvelé. Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnement, ventouse).

- **Antenne de FLEURY LA MONTAGNE - Route de Charlieu (tranche 1)**

La canalisation en Fonte 125 entre les lieudits « Les Courjots » et « Champagny » à Fleury la Montagne date de 1966. Elle est vétuste et sujette à fuites (3 réparations réalisées depuis 2013). Cette première tranche de travaux permettra de renouveler à l'identique 900 ml de canalisation depuis Champagny. La conduite actuellement dans les parcelles et les jardins sera ramenée sur le domaine public, route de Charlieu. La pose se fera principalement en accotement, mais en raison de l'encombrement des réseaux, plusieurs tronçons seront posés sous chaussée départementale.

Le projet prévoit la reprise d'un poteau d'incendie, de 2 antennes (PVC 110, PVC 40) et de 15 branchements dont 12 seront entièrement renouvelés. Deux branchements longs seront repris sur un PE 40 rte de Champagny. Le projet prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnements, vidanges).

- **Antenne de SAINT EDMOND – La Goutte Berthaud vers la Genette**

La canalisation entre les lieudits La Goutte Berthaud et La Genette à Saint Edmond est en Fonte 60 et date de 1957 et 1960. Elle est vétuste et sujette à fuites (5 interventions pour réparation de fuites les 10 dernières années). D'autre part, des abonnés se plaignent de la présence d'« eaux jaunes ». La canalisation sera renouvelée par une canalisation en PVC 75 sur un linéaire total de 1 490 m. Sur plusieurs tronçons, elle sera ramenée sur le domaine public (en accotement et sous voie communale). Deux passages se feront cependant à travers prés.

Le projet prévoit la reprise d'une antenne (PVC 40). Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnements, ventouses, vidange).

- **Antenne de CHASSIGNY SOUS DUN – Les Pessailles**

Les canalisations en PVC collé DN 110 et 63 alimentent le lieudit Les Pessailles à Chassigny sous Dun. Elles datent respectivement de 1960 et 1976 et sont sujettes à fuites (5 fuites réparées entre 2018 et 2023, principalement sur des collages). Les canalisations seront renouvelées par du PVC 110 et PVC 63. Actuellement dans des prés et des jardins, elles seront ramenées sur le domaine public. La pose se fera principalement en accotement, mais en raison de l'encombrement des réseaux, plusieurs tronçons seront posés sous chaussée départementale ou communale.

Le projet prévoit la reprise de 9 branchements dont 7 seront entièrement renouvelés et d'un poteau d'incendie. Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnements, vidange, ventouse, purge).

- **Antenne de SAINT MARTIN DE LIXY – Barnay (tranche 2)**

La canalisation en PVC collé DN 40 alimente le lieudit Barnay sur les communes de Saint Martin de Lixy et de Tancon. Elle date de 1960 et est sujette à fuites (3 fuites réparées depuis 2019, principalement sur des collages). La canalisation sera renouvelée par du PE 50. La pose se fera principalement à travers prés, elle comprend cependant une traversée de voie commune et la pose dans une impasse privée.

Le projet prévoit la reprise de 8 branchements qui seront entièrement renouvelés. Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnement, purge).

---

#### IX.4.2 EXTENSIONS DE RESEAU

Le syndicat réalise des extensions en fonction des demandes des communes adhérentes.

---

#### IX.4.3 RENFORCEMENT DE RESEAU

Sans objet.

---

#### IX.4.4 AUTRES TRAVAUX

Le syndicat poursuit ses travaux de réhabilitation des ouvrages de génie civil.

En parallèle, il commence les études préparatoires au renforcement de stockage prévu au réservoir de Saint Julien de Jonzy.

---

#### IX.4.5 PERIMETRES DE PROTECTION

Le syndicat a terminé les travaux pour la mise en œuvre des PPC des puits de Saint Martin du Lac.

---

#### IX.4.6 ETUDE EN COURS

Sans objet.

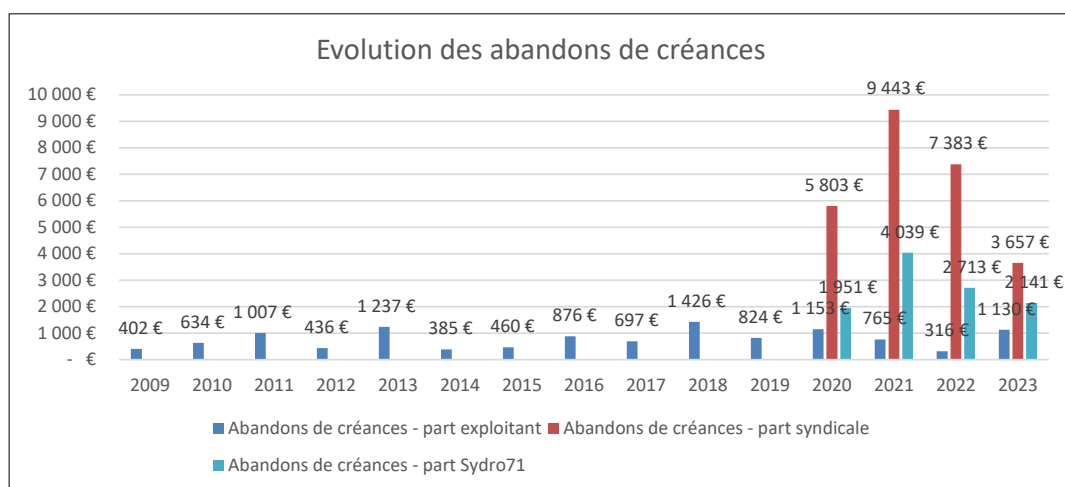
## X. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

## X.1 ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

C'est le 1<sup>er</sup> exercice pour lequel les informations nécessaires au calcul de ce taux sont complètes.

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de demandes d'abandons de créance	16	18	6	4	9
<b>Abandons de créances - part exploitant</b>	<b>824 €</b>	<b>1 153 €</b>	<b>765 €</b>	<b>316 €</b>	<b>1 130 €</b>
<b>Abandons de créances - part syndicale</b>		<b>5 803 €</b>	<b>9 443 €</b>	<b>7 383 €</b>	<b>3 657 €</b>
Premier semestre		2 587 €	5 396 €	5 162 €	3 657 €
Second semestre		3 216 €	4 047 €	2 221 €	
<b>Abandons de créances - part Sydro71</b>		<b>1 951 €</b>	<b>4 039 €</b>	<b>2 713 €</b>	<b>2 141 €</b>
Premier semestre		675 €	2 621 €	2 138 €	2 141 €
Second semestre		1 277 €	1 418 €	575 €	
Volumes comptabilisés	657 708	677 863	596 042	669 896	<b>648 288</b>
Montant des abandons de créances (€/m3)	0,001 €	0,013 €	0,024 €	0,016 €	<b>0,011 €</b>



L'indicateur se calcule par la somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) sur le volume comptabilisé domestique + non domestique et s'exprime en €/m<sup>3</sup>.

**Indicateur P109.0 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un montant des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité de 0,011 €/m<sup>3</sup>.**

## X.2 ACTION DECENTRALISEE

Sans objet

## XI. NOTE LIMINAIRE

Les informations de ce document doivent permettre aux communes d'élaborer une note synthétique reprenant l'ensemble des dépenses liées à l'eau, soit l'alimentation en eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.



Édition mars 2024  
CHIFFRES 2023

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

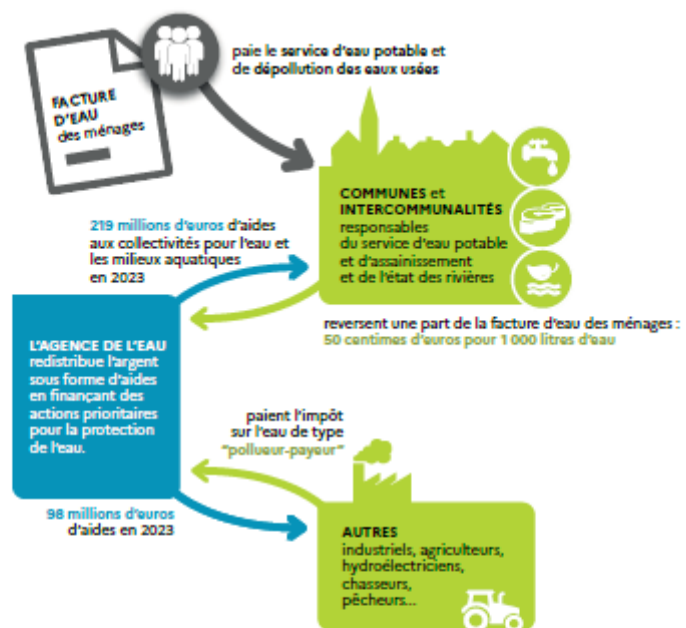
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de **4,66 euros TTC par m<sup>3</sup>** (Sispea - données agrégées disponibles - 2022).

[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_vidcompf](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_vidcompf)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/le maire ou à la/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

/ 1



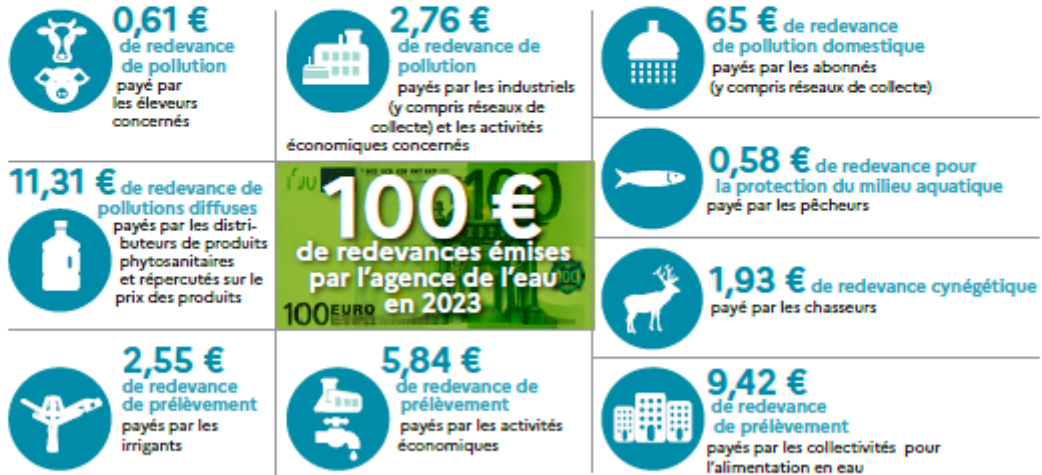
## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



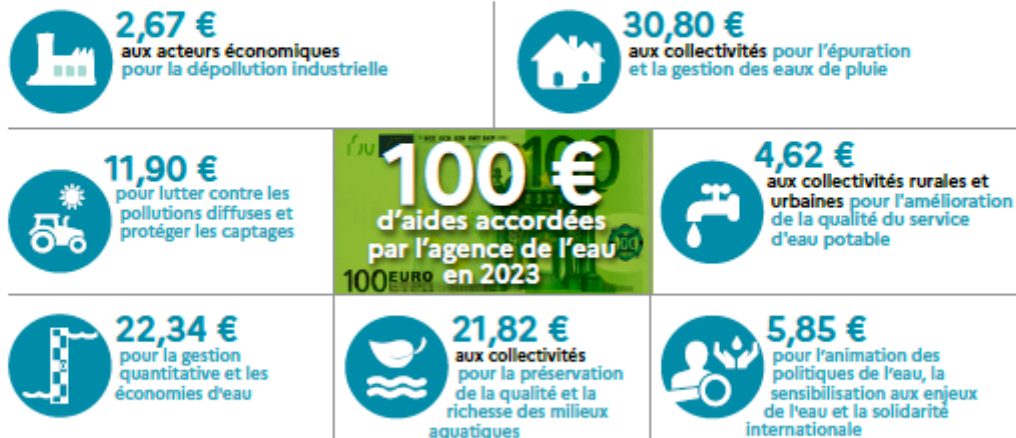
### À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en

eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides\* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

\*Basé les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

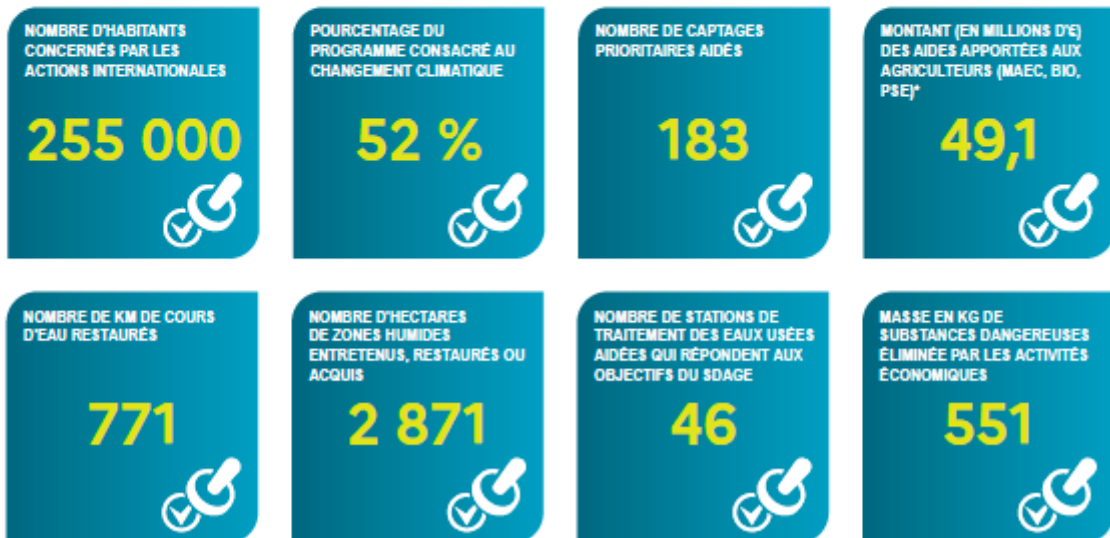
2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2023...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au **changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

**4 670 projets ont été financés** par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

### VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : [bit.ly/Plan-Resilience-Eau](https://bit.ly/Plan-Resilience-Eau)

### ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : [bit.ly/Securiser-Eau-Potable](https://bit.ly/Securiser-Eau-Potable)



## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

### Siège

#### AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
02 38 51 73 73

### Délégation

#### ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle  
Espace d'entreprises Kerala - Bât. B  
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN  
armorique@eau-loire-bretagne.fr  
02 96 33 62 45

### Délégation

#### MAINE-LOIRE-OcéAN

**NANTES** (dépt. 44 • 49 • 85)  
1, rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr  
02 40 73 06 00

**LE MANS** (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)  
17, rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr  
02 43 86 96 18

### Délégation

#### CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr  
02 38 51 73 73

### Délégation

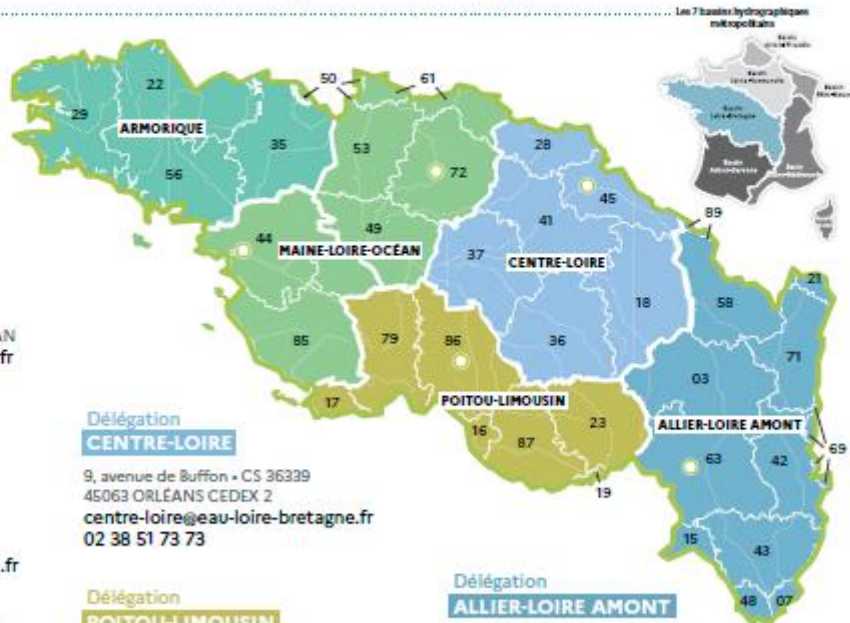
#### POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr  
05 49 38 09 82

### Délégation

#### ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud  
19, allées des eaux et forêts • CS 40039  
63370 LEMPDES  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr  
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur [agence.eau-loire-bretagne.fr](https://agence.eau-loire-bretagne.fr) et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

**1964**

Première loi sur l'eau

**1 MISSION COMMUNE**

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

**4 GRANDES PRIORITÉS**

Partager la ressource  
Restaurer les cours d'eau  
Agir pour les eaux littorales  
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS ENGAGÉS**

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

**2024**

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.